

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



PROJET : **PROJET DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN EAU DES HAUTS-PLATEAUX DU LESOTHO (LHWP), PHASE II**

PAYS : **AFRIQUE DU SUD**

RAPPORT D'ÉVALUATION

Date : Mai 2021

Équipe de l'évaluation	Chef d'équipe : Mecuria Assefaw, Analyste financier en chef, RDGS.2/AHWS Cochef de projet : E. A. Demissie, Ingénieur principal, Eau et assainissement, RDGS.2/AHWS Membres de l'équipe : Modeste Lawkilea Kinane, Chargé en chef, Sauvegardes environnementales et sociales, RDGS/SNSC Wanyama Maurice, Spécialiste supérieur, Gestion financière, RDGS.3/SNFI.2 Godfrey Kaijage, Spécialiste supérieur, Gestion financière, RDGS/SNFI.2 Jonathan Nyamukapa, Coordinateur régional en chef, Gestion financière, RDGS/SNFI.2 Anne Mukuidi, Spécialiste supérieur, Genre, RDGS.2 Linnet G Miriti, Expert en chef, Genre, RDGS Amilcar Bilal, Responsable en chef de la passation des marchés et coordonnateur régional la passation des marchés, RDGS/SNFI Abdullahi Mohammed, Spécialiste supérieur, Passation des marchés, RDGS.3/SNFI.1 Constant Labintan Adeniyi, Consultant, Changement climatique, PECC Darbo Suwareh, Économiste-pays principal, RDGS Carpophore Ntagungira, Économiste-pays en chef, RDGS
	Chef de division sectoriel régional : Vij Neeraj, Chef de division, RDGS.2 Cochef de division sectorielle : Oswald M. Chanda, AHWS.2 Directeur sectoriel : Oswald Chanda, Directeur par intérim, AHWS Directeur régional adjoint : Mbekeani Kennedy, DDG, RDGS Directrice régionale : Leila Mokadem, DG, RDGS
Pairs évaluateurs	Hikaru Shoji, Ingénieur principal, Eau, RDGE Evelynne Change, Experte en gouvernance, RDGS Christ Mutasa, Analyste financier, RDGE Banda Lufeyo, Expert en intégration, RDGS Mwila Aaron Katambula, Ingénieur principal des transports, RDGS

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



AFRIQUE DU SUD

PROJET DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN EAU DES HAUTS-PLATEAUX DU LESOTHO (LHWP), PHASE II

DEPARTEMENTS RDGS/AHWS

Septembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

Équivalences monétaires.....	i
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	ii
INFORMATIONS SUR LE PRÊT	iv
RÉSUMÉ DU PROJET	vi
CADRE LOGIQUE AXÉ SUR LES RÉSULTATS ATTENDUS	viii
CALENDRIER D'EXÉCUTION DU PROJET	x
I. ORIENTATION STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION	1
1.1. <i>Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays</i>	1
1.2. <i>Justification de la participation de la Banque</i>	2
II. DESCRIPTION DU PROJET	4
2.1 <i>Objectifs et composantes du projet</i>	4
2.2 <i>Solution technique retenue et autres alternatives étudiées</i>	5
2.3 <i>Type de projet</i>	6
2.4 <i>Coût et dispositions de financement du projet</i>	6
2.5 <i>Zone et population cibles du projet</i>	8
2.6 <i>Processus participatif pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet</i>	9
2.7 <i>Prise en compte de l'expérience du Groupe de la Banque et des enseignements tirés dans la conception du projet</i>	9
2.8 <i>Principaux indicateurs de performance</i>	10
III. FAISABILITÉ DU PROJET	10
3.1 <i>Performance économique</i>	10
3.2 <i>Impacts environnementaux et sociaux</i>	11
IV. MISE EN ŒUVRE	15
4.1 <i>Modalités d'exécution</i>	15
4.2 <i>Calendrier d'exécution</i>	16
4.3 <i>Modalités de passation des marchés</i>	16
4.4 <i>Gestion financière et modalités de décaissement</i>	17
4.5 <i>Suivi</i>	18
4.6 <i>Gouvernance</i>	19
4.7 <i>Durabilité</i>	20
4.8 <i>Gestion des risques</i>	20
4.9 <i>Acquisition de connaissances</i>	21
V. INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ LÉGALE	22
5.1 <i>Instruments juridiques</i>	22
5.2 <i>Conditions liées à l'intervention de la Banque</i>	22
5.3 <i>Conformité aux politiques de la Banque</i>	24
VI. RECOMMANDATION	24
Appendice 1 : Cartes de la République d'Afrique du Sud et du Royaume du Lesotho montrant les zones du projet	
Appendice 2 : Indicateurs socioéconomiques comparatifs du pays	
Appendice 3. Opérations en cours du Groupe de la Banque en Afrique du Sud au 30 avril 2021..	
Appendice 4 Organigramme de la structure de mise en œuvre du projet LHWP	

Appendice 5 Plan de suivi

Appendice 6 Note de conformité environnementale et sociale (NOCES)

Équivalences monétaires

Mai 2021

1 UC	=	1,43599 USD
1 UC	=	20,6649 rands sud-africains (ZAR)
		20,66495974 maloti du Lesotho (LSL)
1 ZAR	=	1 maloti du Lesotho (LSL)
1 USD	=	14,390699 ZAR
1 USD	=	14,390699 LSL

ANNÉE BUDGÉTAIRE

1^{er} avril - 31 mars

POIDS ET MESURES

1 tonne métrique	=	2204 livres (lbs)
1 kilogramme (kg)	=	2,200 lbs
1 mètre (m)	=	3,28 pieds (ft.)
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce (“)
1 kilomètre (km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AAA :	Action anticipée en vue de l'acquisition
AEAR :	Alimentation en eau et assainissement en milieu rural
ASPM :	Avis spécifique de passation des marchés
BAD :	Banque africaine de développement
BM :	Banque mondiale
BPM :	Politique et méthodologie de passation des marchés de la Banque
BPS :	Système de passation des marchés de l'emprunteur
CGP :	Cellule de gestion du projet
CP :	Partenaire à la coopération
CSMT :	Cadre stratégique à moyen terme
DF :	Directeur financier
DSP :	Document de stratégie par pays
DSPAR :	Document de stratégie pays axé sur les résultats
DTAO :	Documents types d'appel d'offres
DWS :	Département de l'eau et de l'assainissement
E&E :	Exploitation et entretien
EER :	Rapport sur l'état d'exécution et sur les résultats
EES :	Évaluation environnementale stratégique
EIES :	Évaluation d'impact environnemental et social
FAD :	Fonds africain de développement
FAE :	Facilité africaine de l'eau
FS :	Étude de faisabilité
GF :	Gestion financière
GIRE :	Gestion intégrée des ressources en eau
GoKL :	Gouvernement du Royaume de Lesotho
GoRSA :	Gouvernement de la République d'Afrique du Sud
GTT :	Groupe de travail technique
Ha :	Hectare
IFI :	Institutions financières internationales
IPAP :	Plan d'action pour la politique industrielle
Km :	Kilomètres
KPI :	Principaux indicateurs de performance
Kv :	Kilovolt
LHDA :	Lesotho Highlands Development Authority
LHWC :	Lesotho Highlands Water Commission
LHWP :	Projet de mise en valeur des ressources en eau des hauts-plateaux du Lesotho
MASL :	Mètres au-dessus de la mer
MOF :	Ministère of Finance
MOFE :	Ministère des Finances et Développement économique
MOH :	Ministère de la Santé
MOU :	Protocole d'accord
MW :	Mégawatt
NDB :	New Development Bank
ODD :	Objectif de développement durable
OE :	Organe d'exécution
ONG :	Organisation non gouvernementale
PAR :	Plan d'action de réinstallation
PEES :	Procédures d'évaluation environnementales et sociales
PGES :	Plan de gestion environnementale et sociale
PIB :	Produit intérieur brut
PMP :	Méthode et procédure de passation des marchés

PMR :	Pays membre régional
PND :	Plan national de développement
PRCA :	Évaluation des risques et des capacités en matière de passation des marchés
PRI :	Pays à revenu intermédiaire
PRSAP :	Stratégie de réduction, de la pauvreté et programme d'action
PSRP :	Plan stratégique pour la réduction de la pauvreté
RAP :	Rapport d'achèvement de projet
RCC :	Béton compacté à rouleaux
RFI :	Rapport financier intérimaire
RMP :	Revue à mi-parcours
SACU :	Union douanière de l'Afrique australe
SADC :	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAG :	Groupe consultatif sectoriel
SGI :	Système de gestion de l'information
SIDSSA :	Symposium sur le développement durable des infrastructures de l'Afrique du Sud
SSI :	Système de sauvegardes intégré
TCTA :	Trans-Caledon Tunnel Authority
TREI :	Taux de rentabilité économique interne
UC :	Unité de compte
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USD :	Dollar des États-Unis
VAN :	Valeur actuelle nette
VRS :	Vaal River System
ZAR :	Rand sud-africain

INFORMATIONS SUR LE PRÊT

Informations sur le client

GARANT : **Gouvernement de la République d’Afrique du Sud (GoRSA)**

EMPRUNTEUR : **Trans Caledon Tunnel Authority (TCTA)**

Stinkhout Wing, Tuinhof Building

265 West Avenue

Centurion 0046, South Africa

P.O. Box 10335

Tél. : +27-126831200

www.tcta.co.za

ORGANE D’EXÉCUTION:
(LHDA)

Lesotho Highlands Development Authority

P.O. Box 7322, Maseru, Lesotho

Tél. : + 266-22246000

Fax : +266-22310665

www.Lhda.org.ls

Plan de financement

Source	Montant (ZAR)	Instrument
Banque africaine de développement (BAD)*	1,300 milliard	Dettes privilégiées
New Development Bank (NDB)	3,200 milliards	Dettes privilégiées
TCTA (GoRSA)/Autres	28,062 milliards	Programme de dettes multi-échéances de la TCTA (banques et émissions d’obligations)
Coût total	32,562 milliards	

*Prêt de 69,9 millions d’UC

Principales informations relatives au financement de la BAD

Monnaie du prêt	Rand sud-africain (ZAR)
Type de prêt	Prêt entièrement flexible
Durée	Maximum de 25 ans, compris le différé d’amortissement
Différé d’amortissement	Maximum de 8 ans
Échéance moyenne du prêt*	À déterminer (en fonction du profil de l’amortissement)
Remboursements	Versements trimestriels consécutifs après le différé d’amortissement
Taux d’intérêt	Taux de base + marge sur coût de financement + marge sur prêt + prime d’échéance
Taux de base	Ce taux d’intérêt sera ramené à zéro Taux de base flottant (JIBAR 3 mois) Une option libre de fixer le taux de base est disponible
Marge sur coût de financement	La marge sur coût de financement de la Banque, telle qu’elle est déterminée le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} juillet de chaque année et appliquée au taux de base tous les 1 ^{er} fév., 1 ^{er} mai, 1 ^{er} août et 1 ^{er} novembre
Marge sur prêt	80 points de base (0,8 %)
Prime d’échéance	- % si l’échéance moyenne du prêt <= 12,75 ans - 0,10 % si 12,75 < échéance moyenne du prêt <= 15 - 0,20 % si l’échéance moyenne du prêt > 15 ans

Commission d'ouverture	0,25 % du montant du prêt payable au plus tard lors de la signature de l'Accord de prêt
Commission d'engagement	0,25 % du montant non décaissé. Les commissions d'engagement commencent à courir 60 jours après la signature de l'Accord de prêt et sont payables aux dates de paiement,
Option de convertir le taux de base**	En plus de l'option libre de fixer le taux de base variable, l'emprunteur peut reconverter le taux fixe en taux variable ou le fixer à nouveau sur une partie ou la totalité du montant décaissé. Des frais de transaction sont exigibles
Option de plafonner le taux de base ou de fixer un tunnel de taux**	L'emprunteur peut plafonner ou fixer à la fois le plafond et le plancher du taux de base à appliquer sur une partie ou la totalité du montant décaissé Des frais de transaction sont exigibles
Option de convertir la monnaie du prêt**(uniquement pour le prêt BAD)	L'emprunteur peut convertir la monnaie du prêt pour les montants non décaissés ou décaissés en totalité ou en partie dans une autre monnaie de prêt approuvée de la Banque Des frais de transaction sont exigibles
TRFI, VAN (Scénario de référence)	12,15 %, 11,398 millions de ZAR à 8 %
TREI, VAN (Scénario de référence)	14,41 %, 22,033 millions de ZAR à 8 %

Chronogramme – Principaux jalons (attendus)

Approbation de la note conceptuelle	Novembre 2018
Approbation du projet	Octobre 2021
Signature de l'Accord de prêt	Novembre 2021
Entrée en vigueur	Décembre 2021
Premier décaissement	Mars 2022
Achèvement	Décembre 2027
Dernier décaissement	Décembre 2027
Dernier remboursement	Décembre 2047

RÉSUMÉ DU PROJET

Vue d'ensemble du projet : Les objectifs de développement du projet consistent à assurer la sécurité de l'eau dans la région de Gauteng en Afrique du Sud et à améliorer le développement socioéconomique du Lesotho par l'amélioration des infrastructures et le potentiel de production d'énergie hydroélectrique. Le projet vise spécifiquement à faire passer le volume de transfert d'eau du Lesotho vers la République d'Afrique du Sud de 780 millions de m³/an actuellement à 1260 millions de m³/an et à offrir la possibilité de produire davantage d'énergie hydroélectrique au Lesotho. Le coût du projet est estimé à 32,562 milliards de ZAR (1,576 milliard d'UC), hors taxes et droits. Le projet sera financé par la BAD, la NDB et la TCTA/GoRSA. Le prêt de la BAD, d'un montant de 1,3 milliard de ZAR, et celui de la NDB, d'un montant de 3,2 milliards de ZAR, serviront à financer, selon la clause pari pasu, une partie de la Composante B – Principaux travaux couvrant les travaux du barrage de Polihali et du tunnel de transfert de Polihali. Le prêt de la NDB a été approuvé en mars 2020. Le Gouvernement de l'Afrique du Sud apportera le solde de 86,2 % du coût total du projet. La TCTA lèvera ces fonds auprès d'autres banques et au moyen d'émissions obligataires locales. Le projet fournira des sources d'eau sûres et durables à la population vivant dans la région de Gauteng qui couvre cinq provinces (Gauteng, Free State, Mpumalanga, North West et Northern Cape Provinces) d'Afrique du Sud comptant une population totale de 26 millions d'habitants et représentant 60 % de l'économie sud-africaine. L'eau mise à disposition et transférée au système fluvial de la rivière Vaal assurera la disponibilité de l'eau pour la consommation domestique, l'irrigation, les industries et les mines. Du côté du Lesotho, plus de 85 000 personnes tireront parti de l'achèvement du projet, qui ne manquera pas d'avoir un impact positif sur les activités de développement communautaire, la croissance du secteur privé grâce à l'amélioration des infrastructures, en plus de contribuer au développement socioéconomique du pays.

Évaluation des besoins - Le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud reconnaît l'importance de la sécurité de l'eau et la nécessité de fournir des services d'approvisionnement en eau durables à sa population. Cette préoccupation est consacrée dans le Plan national de développement du pays intitulé « Vision 2030 », dont le principal objectif est double : éliminer la pauvreté et réduire les inégalités à l'horizon 2030. L'Afrique du Sud a identifié le défi de la sécurité de l'eau comme une menace pour son économie et ses efforts de développement. Avec la tendance actuelle de la demande, le pays devrait être confronté à un déficit en eau de 17 % d'ici 2030, à moins que des mesures drastiques ne soient prises. Le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud a noué un partenariat avec le Gouvernement du Royaume du Lesotho (GoKL) dans le cadre d'un traité signé en 1986 pour l'utilisation des ressources en eau partagées du bassin de la rivière Orange-Senqu dans l'intérêt de leur programme de développement mutuel. Le projet proposé s'inscrit dans l'objectif d'approfondir l'intégration régionale et de promouvoir l'industrialisation en Afrique du Sud. Il concrétise également l'aspiration du Gouvernement du Lesotho à tirer le meilleur parti de ses ressources naturelles et à développer ses infrastructures afin de créer les conditions nécessaires au développement du secteur privé. L'Afrique du Sud et le Lesotho sont tous deux inextricablement liés sur les plans social et économique, et le projet contribue à consolider davantage leurs relations pour un développement mutuel. Cette opération est l'un des projets prioritaires d'infrastructures hydrauliques de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) destinés à promouvoir l'intégration régionale.

Valeur ajoutée de la Banque - Le soutien de la Banque apportera les ressources indispensables à la mise en œuvre de cette importante opération et aux efforts en cours du gouvernement pour tenir ses engagements en vue de réaliser la Vision 2030. Cette intervention sera le premier grand projet financé par la Banque dans le secteur de l'eau en Afrique du Sud. L'avantage comparatif de la Banque consiste à apporter au pays sa riche expérience cumulée et ses réalisations positives dans la mise en œuvre de projets d'infrastructure, notamment des opérations d'eau et d'assainissement dans d'autres pays membres régionaux. L'opération complètera le soutien actuel de la Banque dans d'autres secteurs (énergie et transport), diversifiera son portefeuille et consolidera son partenariat solide avec le pays. Le projet est conforme à la Politique de l'eau récemment approuvée par la Banque (2021) et à ses priorités opérationnelles.

Gestion des connaissances - Le projet devrait générer des connaissances et des expériences considérables qui apporteront une valeur ajoutée et permettront de tirer des enseignements pour la conception et la gestion de projets similaires, des acquis qui seront reproduits dans d'autres pays membres régionaux (PMR) du continent. Les enseignements tirés seront documentés, notamment en ce qui concerne la conception du projet, la passation des marchés, l'environnement et les aspects sociaux. Les missions de supervision de la Banque, les rapports d'avancement trimestriels et annuels, la revue à mi-parcours, l'audit et les rapports d'achèvement permettront également de recueillir des données sur les aspects pertinents du projet. Ces documents seront mis à disposition aux fins d'analyse et partagés tant au sein de la Banque et qu'avec les autres partenaires de développement et les PMR.

CADRE LOGIQUE AXÉ SUR LES RÉSULTATS ATTENDUS

CADRE DES RÉSULTATS¹

A INFORMATIONS SUR LE PROJET					
INTITULÉ ET CODE SAP DU PROJET : Mise en valeur des ressources en eau des hauts plateaux du Lesotho, Phase II : P-Z1-EA0-011				PAYS : République d’Afrique du Sud et Royaume du Lesotho	
OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET : Améliorer la sécurité hydrique durable de la région de Gauteng en Afrique du Sud et renforcer le développement socioéconomique du Lesotho en améliorant l’infrastructure des ressources en eau.					
INDICATEURS D’ALIGNEMENT² : Pays profondément et largement intégrés ; Résilience aux chocs liés à l’eau (stress hydrique) ; Accès à des services d’eau potable gérés en toute sécurité (% de la population)					
B MATRICE DES RÉSULTATS					
CHAÎNE DE RÉSULTATS ET DESCRIPTION DES INDICATEURS	INDICATEUR DU CMR	UNITÉ DE MESURE	RÉFÉRENCE (DATE)	CIBLE À L’ACHÈVEMENT (DATE)	MOYENS DE VÉRIFICATION
ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 1 : Améliorer la sécurité de l’eau					
INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.1 : Réduction du déficit d’eau projeté dans le réseau de la rivière Vaal à l’horizon 2030		Pourcentage	-15% (2018)	0% (2030)	Statistiques nationales et Rapports de la DWA
INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.3 : Augmentation de la capacité annuelle de transfert d’eau du Lesotho vers l’Afrique du Sud		Millions de m ³ par an	780 (2021)	1260 ³ (2030)	Rapports annuels de la LHDA et de la TCTA
ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 2 : Amélioration des revenus et de la productivité					
INDICATEUR DE RÉSULTAT 2.1 : Revenu généré par les redevances pour le Lesotho		Millions de ZAR	918 (2019)	1600 ⁴ (2030)	Statistiques nationales Rapports du Gouvernement et rapport de la TCTA
INDICATEUR DE RÉSULTAT 2.1 : Réduire ou éliminer le risque de restrictions concernant l’eau dans le réseau de la rivière Vaal pour l’irrigation, l’alimentation de la municipalité et des industries		Oui/Non	Nbre (2018)	Oui (2030)	Rapports de la DWA
ÉNONCÉ DE PRODUIT 1 : Infrastructures préalables pour permettre la réalisation des principaux travaux					
INDICATEUR DE PRODUIT 1.1: Routes d’accès remises en état, modernisées ou construites	Oui	Km	0 (2020)	169 (2023)	Rapports d’avancement du projet et rapports annuels de la LHDA
INDICATEUR DE PRODUIT 1.2 Câble de transport d’électricité de 133 kv/33 kv installé	Oui	Km	0 (2020)	48 (2023)	Rapports d’avancement du projet et rapports annuels de la LHDA
INDICATEUR DE PRODUIT 1.3: Câble en fibre posé		Km	0 (2020)	118 (2023)	Rapports d’avancement du projet et rapports annuels de la LHDA
INDICATEUR DE PRODUIT 1.4: Logements permanents construits avec les équipements collectifs		Nombre	0 (2020)	96 (2023)	Rapports d’avancement du projet et rapports annuels de la LHDA
ÉNONCÉ DE PRODUIT 2 : Infrastructure de retenue d’eau et tunnels de transfert avec tous les accessoires achevés					
INDICATEUR DE PRODUIT 2.1 Nouvelle capacité de stockage créée par le barrage de Polihali		Million m ³	0 (2020)	2400 (2027)	Rapports d’avancement du projet et rapports annuels de la LHDA
INDICATEUR DE PRODUIT 2.2 Nouveau tunnel de transfert construit		Km	0 (2020)	38 (2027)	Rapports d’avancement du projet et rapports annuels de la LHDA

¹ Nouveau format approuvé par le Comité des opérations (OpsCom) de la Banque

² Ces indicateurs mesureront l’alignement sur les priorités du pays identifiés pour l’opération

³ Le volume supplémentaire maximal estimé est de 480 millions de m³ par an, mais au cours des premières années, le transfert sera limité à 151 millions de m³ par an jusqu’à ce que des infrastructures supplémentaires soient construites en aval du fleuve Orange.

⁴ Le mécanisme de calcul des redevances est complexe avec des composantes variables et la projection pourrait être dépassée.

INDICATEUR DE PRODUIT 2.3 Puissance installée de la nouvelle minicentrale hydroélectrique du barrage de Polihali	Oui	MW	0 (2020)	4 (2027)	Rapports d'avancement du projet et rapports annuels de la LHDA
INDICATEUR DE PRODUIT 2.4 Deux principaux ponts sur les rivières Khubelu et Senqu construits		Nombre	0 (2020)	2 (2026)	Rapports d'avancement du projet et rapports annuels de la LHDA
ÉNONCÉ DE PRODUIT 3 : Activités adéquates de développement communautaire et de gestion environnementale et sociale exécutés					
INDICATEUR DE PRODUIT 3.1 : Réseaux d'alimentation en eau en milieu rural achevés	Oui	Nombre	0 (2020)	6 (2024)	Rapports d'avancement du projet et rapports annuels de la LHDA
INDICATEUR DE PRODUIT 3.2 : Écoles construites	Oui	Nombre	0 (2020)	2 (2024)	Rapports d'avancement du projet et rapports annuels de la LHDA
INDICATEUR DE PRODUIT 3.3 : Centre de santé construit	Oui	Oui/Non	No (2020)	Oui (2024)	Rapports d'avancement du projet et rapports annuels de la LHDA
INDICATEUR DE PRODUIT 3.4 : Centre de développement communautaire construit		Oui/Non	No (2020)	Oui (2024)	Rapports d'avancement du projet et rapports annuels de la LHDA
INDICATEUR DE PRODUIT 3.5 : Routes de desserte communautaires construites	Oui	Km	0 (2020)	100 ⁵ (2026)	Rapports d'avancement du projet et rapports annuels de la LHDA
INDICATEUR DE PRODUIT 3.6 : Ménages à réinstaller		Nombre	0 (2020)	350 (2024)	Rapports d'avancement du projet et rapports annuels de la LHDA

⁵ Le chiffre est provisoire ; une longueur plus précise sera obtenue lorsque le Plan directeur de développement social sera terminé.

CALENDRIER D'EXÉCUTION DU PROJET

Calendrier d'exécution du projet

Activités	2021		2022				2023				2024				2025				2026				2027				
	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
Approbation du Conseil	■																										
Signature de l'Accord de financement		■																									
Entrée en vigueur du premier décaissement			■																								
Infrastructures préalables																											
Construction des routes d'accès	■	■	■	■	■	■																					
Installations électriques et de télécommunication	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																	
Logements et implantation du site du projet	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																	
Principaux travaux																											
Appel d'offres pour le barrage de Polihali et le barrage de col	■	■	■	■																							
Construction du barrage de Polihali et du barrage de col			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Appel d'offres pour le tunnel de Polihali	■	■	■	■																							
Construction du tunnel de Polihali			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Développement communautaire, Gestion environnementale et sociale																											
Routes d'accès et barrages - Ingénierie et appel d'offres										■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
Routes d'accès et barrages - Construction																				■	■	■	■	■	■	■	■
Mise en œuvre des plans de réinstallation et d'indemnisation	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
Mise en œuvre des mesures de rétablissement des moyens de subsistance	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■													
Construction des équipements de développement communautaire (écoles, centres de santé, etc)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
Achèvement du projet																											

RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIFS À UNE PROPOSITION DE PRÊT EN FAVEUR DE TRANS-CALEDON TUNNEL AUTHORITY (TCTA) POUR LE FINANCEMENT DE LA PHASE 2 DU PROJET DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN EAU DES HAUTS PLATEAUX DU LESOTHO

La Direction soumet le Rapport et la recommandation ci-après concernant une proposition de prêt de la BAD d'un montant de 1 300 millions de ZAR pour financer une partie de la phase II du Projet de mise en valeur des ressources en eau des hauts-plateaux du Lesotho.

I. ORIENTATION STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION

1.1. Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays

1.1.1 Dans le contexte africain, l'Afrique du Sud est une économie développée et, du point de vue de la taille, elle se classe au deuxième rang parmi les pays du continent. Cependant, elle continue de faire face à des défis qui ont pour noms un taux de chômage élevé et des inégalités de revenus, en plus d'une problématique de disparités socioéconomiques spatiales à l'opposé d'une couche socioéconomique sophistiquée. Le gouvernement s'emploie à relever ces défis et met en œuvre plusieurs mesures dans le cadre du Plan national de développement 2030 (PND), du Cadre stratégique à moyen terme (CSMT) 2014-2019, du Plan d'action pour la politique industrielle (IPAP) 2017-2020 et du Plan national d'infrastructure (plan à long terme) mis à jour en 2012. Le CSMT 2014-2019 donne la priorité à la transformation économique, à une croissance économique rapide et à la création d'emplois. Il prévoit également des mesures essentielles pour stimuler la transformation économique et la croissance inclusive par le développement rapide des infrastructures, notamment en vue d'améliorer la compétitivité de l'économie et la vie des Sud-africains. À cet égard, l'Afrique du Sud a identifié depuis longtemps le défi de la sécurité de l'eau comme une menace pour son économie et ses efforts de développement et elle a établi un partenariat avec le Gouvernement du Royaume du Lesotho (GoKL) à travers un traité en date de 1986 pour l'utilisation des ressources en eau du bassin du fleuve Orange-Senqu, dans le cadre de leur programme commun de développement. Le projet est donc conçu comme une opération en plusieurs phases visant à fournir de l'eau dans un cadre réglementé à l'Afrique du Sud et à stimuler le développement des infrastructures, notamment des possibilités de production d'hydroélectricité pour le Lesotho. La phase I du projet a été achevée en 2003 et inaugurée en 2004 et la phase II est en cours et fait l'objet de la présente proposition de financement. Ce projet est l'une des principales interventions prévues par le secteur dans le Plan directeur national de l'eau et de l'assainissement pour le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud et la Stratégie à long terme de l'eau du Gouvernement du Royaume du Lesotho.

1.1.2 Le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud reconnaît l'importance de la sécurité de l'eau et la nécessité de fournir des services durables d'approvisionnement en eau à la population. Ce principe est consacré dans le Plan de développement national « Vision 2030 » du Gouvernement, dont le principal objectif est double : éliminer la pauvreté et réduire les inégalités à l'horizon 2030. Le DSP 2018-2022 du Groupe de la Banque s'articule autour de deux piliers : a) promotion de l'industrialisation et b) renforcement de l'intégration régionale. Le DSP du Groupe de la Banque couvrant la période 2020-2024 pour le Royaume du Lesotho s'articule autour de deux piliers stratégiques : a) renforcer les chaînes de valeur en vue d'une croissance durable et inclusive et de la création d'emplois et b) mettre à profit les technologies pour améliorer la gouvernance et accroître les capacités institutionnelles. Le projet proposé s'inscrit dans l'objectif de promotion de l'industrialisation en Afrique du Sud et

d'approfondissement de l'intégration régionale. Il concrétise par ailleurs l'aspiration du Gouvernement du Royaume du Lesotho à tirer le meilleur parti des ressources naturelles du pays ainsi qu'à stimuler sa croissance et à créer des emplois. L'Afrique du Sud et le Lesotho étant inextricablement liés socialement et économiquement, le projet renforce davantage leurs relations pour un développement mutuel. Le projet est aligné sur les priorités du Document de stratégie d'intégration régionale pour la région de l'Afrique australe (DSIR 2020-26) qui sont : i) la connectivité des infrastructures et ii) l'intégration des marchés et l'industrialisation. Il appuie les deux priorités interdépendantes du DSIR et est l'un des projets prioritaires d'infrastructures hydrauliques de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour la promotion de l'intégration régionale.

1.2. Justification de la participation de la Banque

1.2.1 L'Afrique du Sud est un pays pauvre en eau et se classe au 30^e rang des pays les plus secs au monde avec une disponibilité en eau de 830 m³ par habitant et par an, soit moins d'un quart de la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Le pays a connu une augmentation de la demande en eau provenant de l'agriculture irriguée, des zones municipales et des secteurs minier et industriel, qui représentent respectivement 63 %, 17 % et 10 % de la consommation d'eau. Pour répondre à cette demande croissante, la majeure partie des ressources en eau de surface est mobilisée à travers plus de 4 000 barrages et plusieurs systèmes de transfert de l'eau.

Les pressions qui s'exercent sur les ressources en eau de surface sont aggravées par la dégradation de la qualité des eaux de surface due au drainage minier acide et au mauvais fonctionnement et à l'entretien médiocre des stations d'épuration des eaux usées. Le pays continue de faire face à des défis extrêmes dans le domaine de la sécurité de l'eau, d'où la nécessité d'investir dans les infrastructures hydrauliques et l'utilisation rationnelle des ressources en eau. Compte tenu de l'évolution actuelle de la demande, le pays devrait enregistrer un déficit en eau de 17 % d'ici 2030 si des mesures rigoureuses ne sont pas prises. La participation de la Banque au financement du projet proposé trouve sa justification dans la nécessité d'éviter l'impact négatif de la pénurie imminente d'eau sur la croissance économique et le développement de l'Afrique du Sud et de toute l'Afrique australe. Dans le bassin versant du VRS, le déficit devrait atteindre 15 % d'ici à 2030 si aucune amélioration de l'offre n'est entreprise, avec la réutilisation des eaux acides des mines, la conservation et la gestion de la demande. Le VRS alimente 60 % de l'économie sud-africaine et 26 millions de personnes, y compris la province sud-africaine du pôle industriel, où se trouve Johannesburg, le centre des affaires du pays. On estime que 65 % de l'eau du VRS est utilisée pour la consommation domestique, l'industrie, la fabrication, l'énergie et l'exploitation minière (utilisation de l'eau à haute valeur ajoutée), 28 % sont destinés à l'irrigation et les 7 % restants se perdent dans les lits des rivières et les zones humides. L'augmentation future de la demande en eau est en grande partie due à l'utilisation de l'eau à haute valeur ajoutée et le secteur de l'eau agricole est plafonné aux niveaux actuels pour tous les plans futurs dans le VRS en raison des contraintes et de la faible efficacité de l'utilisation de l'eau. L'autre avantage important du projet, en plus d'ajouter de l'eau à l'approvisionnement de base du système VRS, est qu'il augmentera le niveau d'assurance global de l'approvisionnement en eau du LHWP, minimisant et éliminant ainsi les restrictions d'eau.

1.2.2 Pour le Lesotho, le projet est important en termes d'utilisation de ses ressources naturelles et de développement des infrastructures. Le projet contribuera à la formation de capital et, au cours du cycle de vie de la phase d'exploitation, il générera des emplois estimés à 5 500 dans l'économie en raison de l'exploitation et de la gestion du système, ainsi que du réinvestissement des revenus des redevances, qui devraient atteindre 1,6 milliard de ZAR d'ici 2030, contre 0,918 milliard de ZAR actuellement. Le projet contribue donc de manière

importante au développement socioéconomique du Lesotho et on estime qu'il aura un effet de long terme en apportant une contribution supplémentaire de 0,42 % au PIB du pays.

1.2.3 La participation de la Banque au financement du projet proposé trouve sa justification dans la nécessité d'éviter l'impact négatif que la pénurie d'eau imminente aurait sur la croissance économique et le développement de l'Afrique du Sud et de toute l'Afrique australe. Elle s'appuie sur la vaste expérience de la Banque dans ce secteur et dans la région. L'opération complétera le soutien actuel de la Banque dans d'autres secteurs (énergie et transport), diversifiera le portefeuille de la Banque et consolidera le partenariat solide de la Banque avec les deux pays. Le soutien de la Banque apportera les ressources indispensables à la mise en œuvre de cette importante opération qui renforce l'intégration régionale et les efforts continus du gouvernement pour tenir ses engagements en vue de réaliser la Vision 2030. Cette intervention sera le premier grand projet financé par la Banque dans le secteur de l'eau en Afrique du Sud. L'avantage comparatif de la Banque réside dans la richesse de son expérience cumulée et dans les résultats positifs obtenus dans la mise en œuvre de projets d'infrastructure, notamment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans d'autres PMR. Le projet soutiendra le développement des infrastructures pour un développement économique durable et pour approfondir l'intégration régionale (pilier II du DSP). En outre, le projet proposé est conforme au double objectif primordial du Groupe de la Banque, à savoir la croissance inclusive et la transition vers une croissance verte, ancré sur le pilier infrastructure de la Stratégie décennale de la Banque (2013-22) et tous les High 5, à savoir Intégrer l'Afrique, Industrialiser l'Afrique, Nourrir l'Afrique, Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie, et Améliorer la qualité de vie des populations africaines.

1.2.4 Le projet est également conforme au Plan d'action sur le changement climatique (2017) de la Banque et à d'autres stratégies visant à renforcer la résilience de la population et à intégrer l'adaptation au changement climatique. Le projet proposé est par ailleurs conforme à la Nouvelle politique de l'eau de la Banque (2021) et à ses priorités opérationnelles, dont l'objectif est d'assurer la sécurité de l'eau et d'accélérer l'accès à de meilleurs services d'approvisionnement en eau et d'assainissement en Afrique de façon durable. Il est aussi en phase avec la politique nationale de l'eau, selon laquelle le secteur de l'eau doit contribuer de manière non négligeable à éliminer la pauvreté et à assurer la prospérité économique. Le projet est en outre conforme à la vision de l'eau de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), au Plan directeur de développement des infrastructures régionales de la SADC, à la Stratégie d'intégration régionale de la Banque et au Cadre stratégique d'intégration régionale 2018-2024, notamment le premier pilier qui vise à favoriser la connectivité des infrastructures. Par ailleurs, il s'inscrit dans la droite ligne de la Stratégie de développement urbain de la Banque (2011) qui vise à renforcer les interventions dans les secteurs urbains de ses PMR dans le but de transformer la viabilité et la compétitivité des villes africaines pour qu'elles puissent jouer leur rôle de véritables moteurs de la croissance économique et du développement social. En ce qui concerne les questions de genre, le projet proposé considère le genre comme faisant partie intégrante de son intervention et reconnaît le rôle joué par les femmes dans le secteur, comme il est souligné dans la Politique de l'eau de la Banque et réitéré dans la Politique en matière de genre (2001) et la Stratégie en matière de genre (2021-25) de la Banque.

Coordination des donateurs

1.2.5 L'Afrique du Sud est un pays à revenu intermédiaire et les apports d'aide représentent moins de 1 % du budget national. Toutefois, il n'existait pas de mécanisme institutionnalisé de coordination des donateurs dans le pays jusqu'à la tenue du Symposium sur le développement durable des infrastructures de l'Afrique du Sud (SIDSSA) en 2019. Le processus du SIDSSA

a donné lieu à la mise en place de divers mécanismes de gouvernance et de groupes de travail techniques (GTT) dans différents secteurs, dont l'eau et l'assainissement. La Banque est membre du GTT sur l'eau auquel participent d'autres partenaires de développement et plusieurs agences gouvernementales. En outre, la Banque encourage activement la coopération avec d'autres partenaires de développement par des contacts et un engagement réguliers avec des groupes de la société civile et le secteur privé pour échanger des informations. Dans le secteur de l'eau, la Banque cofinancera le projet proposé avec la NDB. Elle continue d'entretenir des relations de travail étroites avec ses partenaires de coopération, notamment la Banque mondiale, l'Agence française de développement, la Banque européenne d'investissement et la Kreditanstalt für Wiederaufbau, par le dialogue et les consultations visant à explorer les possibilités de coopération et à accompagner le développement du secteur de l'eau dans le pays.

II. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Objectifs et composantes du projet

2.1.1 Les objectifs de développement du projet consistent à assurer la sécurité de l'eau de la région économiquement dynamique de Gauteng en Afrique du Sud et à renforcer le développement socioéconomique du Lesotho, en améliorant son infrastructure et sa production d'hydroélectricité.

2.1.2 L'objectif spécifique de la phase II du LHWP est de stocker et de transférer de l'eau supplémentaire du Royaume du Lesotho à la République d'Afrique du Sud et de permettre la production d'énergie hydroélectrique supplémentaire au Lesotho. En outre, chaque partie (pays) aura la possibilité d'entreprendre des aménagements auxiliaires sur son territoire, y compris des aménagements à usages multiples (agriculture, eau potable et production d'énergie), le développement du tourisme, la pêche et autres aménagements socioéconomiques.

2.1.3 Le projet comprend quatre composantes principales sur le système de distribution d'eau et l'étude de faisabilité pour la production d'hydroélectricité. L'étude de faisabilité de la production hydroélectrique est en cours. Par conséquent, le présent rapport se concentre sur le système de distribution d'eau du projet. La phase II du projet LHWP portera le taux actuel de transfert d'eau de 780 millions de mètres cubes par an à plus de 1,26 milliard de mètres cubes par an. Le tableau 2.1 ci-dessous présente un résumé des composantes et des résultats, davantage de détails étant fournis à l'annexe B2.

Tableau 2.1 : Composantes et activités du projet

N°	Nom de la composante	Coût estimatif	Détails
1	Infrastructures préalables	7,732	<ul style="list-style-type: none"> • 98 km remis en état ; 54 km de nouvelles routes construites ; 17 km de routes modernisées • 38 km d'une nouvelle installation de 132 kv ; 20 km ré-isolation ; 118 km de fibre optique ; construction de 12 km de lignes et sous-stations de 33 kv • 96 logements permanents pour le personnel ; un centre d'opérations, un centre commercial et un pavillon avec tous les services publics nécessaires construits
2	Principaux travaux d'infrastructure	19,337 [1,300]*	<ul style="list-style-type: none"> • Barrage en enrochement de 163,5 m de haut avec barrage en béton et installations auxiliaires • Barrage de col de 49,5 m • Tunnel de transfert de 38 km • Minicentrale hydroélectrique de 4 MW au barrage de Polihali installée • 2 ponts importants sur la rivière Khubelu et la rivière Senqu
3	Développement communautaire, Gestion environnementale et sociale	1,710	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 nouvelles écoles construites ▪ 350 ménages réinstallés et mesures de rétablissement des moyens de subsistance mises en œuvre ▪ 6 systèmes ruraux d'approvisionnement en eau construits ▪ 1 établissement de santé construit ▪ 1 centre de développement communautaire construit ▪ 100 km de routes de desserte communautaires construites
4	Ingénierie, Gestion et administration du projet	3,783	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Supervision et gestion du projet ▪ Études techniques et études spécialisées ▪ Supervision de l'ingénierie ▪ Audit du projet
	Total	32,562 [1,300]	

*[valeur] – Montant financé par le prêt du Groupe de la Banque

2.2 Solution technique retenue et autres alternatives étudiées

2.2.1 La conception du projet LHWP repose sur une approche en plusieurs phases avec une série de barrages et un réseau de tunnels pour l'utilisation des ressources en eau du fleuve Orange/Senqu dans les hauts plateaux du Lesotho. Le transfert d'eau par gravité dans le cadre du projet LHWP était l'option privilégiée pour l'Afrique du Sud, car l'autre solution de prélèvements d'eau du fleuve Orange dans la province de Freestate en Afrique du Sud (Orange Vaal Transfer System) aurait été coûteuse en raison des besoins énergétiques élevés pour le pompage. Les deux pays se partagent donc les avantages découlant du différentiel de coût de cette solution de rechange. La phase I du projet a été achevée et est devenue opérationnelle en 2004.

2.2.2 La phase II du projet a fait l'objet d'une analyse des différentes options pour déterminer le schéma le plus approprié et le mieux adapté. L'analyse des options comprenait une combinaison de sites de barrages et de voies de transport de rechange, y compris d'éventuelles phase III et phase IV dans un scénario combiné. Au total, 25 options ont fait l'objet d'une évaluation multicritères et l'option du barrage de Polihali et du transfert par tunnel gravitaire au barrage de Katse était l'option privilégiée. Cette option prévoit l'utilisation maximale des tunnels de transfert et d'écoulement existants construits dans le cadre de la phase I du projet LHWP. Pour le type de barrage, l'option retenue est le barrage en enrochement revêtu de béton avec une amélioration des détails de conception sur la base du barrage de Mohale au Lesotho et de l'expérience internationale acquise dans le cadre des barrages similaires. Pour le tunnel de transfert, une option de revêtement complet pendant la

construction a été choisie avec le type de revêtement segmentaire en béton préfabriqué. Cette option a été retenue en raison de la similitude de la géologie avec les tunnels de la phase I, de la prise en compte d'un coût global inférieur à celui de l'option sans revêtement et de la vitesse de construction.

Tableau 2.2 : Différentes options du projet étudiées et motifs de leur rejet

Désignation de la solution de rechange	Brève description	Raisons du rejet
Taung à Katse ⁶	Construction du barrage de Taung avec un tunnel de transfert vers Katse et construction des barrages de Tsoelike et Lebelo en tant que phase III et phase IV	Bien que l'agencement du système soit l'un des mieux classés d'après le scénario combiné pour les quatre phases, l'option est jugée onéreuse en termes de coût en capital à la phase II. Il a été déterminé qu'il n'est pas judicieux de dépenser plus de ressources alors que la phase III n'est nécessaire qu'après 2050. De plus, les coûts d'exploitation seraient également importants en raison des besoins en énergie pour le pompage.
Système de transfert de Thukela-Vaal Système de transfert Orange-Vaal	Il s'agit d'alternatives de transfert d'eau pour augmenter l'approvisionnement en eau du VRS.	Les projets n'ont pas été pris en compte car ils sont moins bien classés en raison du coût marginal de l'eau plus élevé. LHWP 2 a été l'alternative préférée car l'infrastructure de la phase 1 du LHWP sera utilisée.
Barrage en béton compacté à rouleaux (RCC)	Il s'agit d'un barrage en béton dont la construction est plus rapide et moins coûteuse	Cette option a été rejetée parce qu'il n'y a pas suffisamment de granulats de bonne qualité à une distance raisonnable. Le granulats en quantité requise est un ingrédient essentiel pour les barrages RCC.
Barrage central à noyau d'argile	Barrage de remblai rocheux dont la partie centrale est construite à partir d'un sol imperméable, argile	L'option a été rejetée en raison de l'absence d'argile ou d'un sol peu perméable dans la région.
Tunnel à paroi partiellement revêtu ou non revêtu	L'intérieur de la paroi du tunnel n'est pas entièrement recouvert de mécanismes de protection ou de soutien en béton.	En raison de la similitude géologique avec le tunnel de la phase I et des conclusions de l'étude selon lesquelles les roches ne semblent pas durables, l'option d'un revêtement partiel ou de non-revêtement a été rejetée.

2.3 Type de projet

2.3.1 L'opération est un projet multinational entre le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud et le Gouvernement du Royaume du Lesotho. Il fait partie intégrante du réseau de la rivière Vaal (VRS), opération d'investissement prioritaire. Il est conçu comme un projet d'investissement autonome.

2.4 Coût et dispositions de financement du projet

2.4.1 Le coût total du projet est estimé à 32,562 milliards de ZAR (1,576 milliard d'UC), hors taxes et droits, dont 15,525 millions de ZAR (48 %) en devises et 17,038 millions de ZAR (52 %) de coût en monnaie locale. Le tableau 2.3 ci-dessous présente un résumé des coûts du projet par composante. Ces coûts sont tirés des études disponibles sur le projet et des contrats attribués à ce jour, ainsi que de l'expérience de projets similaires en cours dans le pays et la région. Les estimations comprennent une provision pour aléas physiques de

⁶ Il s'agit de l'un des 25 schémas éventuels analysés et qui a fortement concurrencé l'option retenue.

10 % et une provision annuelle de 2,5 % pour hausse des coûts en devises et de 5 % pour hausse des coûts en monnaie locale.

Tableau 2.3 : Coût estimatif du projet par composante (millions)

Composante *	Devise		Monnaie locale		Total		% en devises
	ZAR	UC	ZAR	UC	ZAR	UC	
1) Infrastructures préalables	2 517	122	3 076	149	5 593	271	45
2) Principaux travaux (barrage et tunnel)	7 693	372	6 294	305	13 988	677	55
3) Gestion environnementale et sociale	309	15	928	45	1 237	60	25
4) Ingénierie et gestion du projet	1 095	53	1 642	79	2 736	132	40
Total du coût de base	11 614	562	11 940	578	23 554	1 140	49
Aléas physiques	966	47	644	31	1 610	78	60
Hausse des prix	3 558	172	3 840	186	7 398	358	48
Total	16 138	781	16 424	795	32 562	1 576	50

2.4.2 Le projet sera financé par la BAD, la NDB et la TCTA/Gouvernement de la République d’Afrique du Sud comme indiqué dans le plan de financement présenté au tableau 2.4 ci-dessous. Le prêt de la BAD d’un montant de 1,3 milliard de ZAR et le prêt de la NDB de 3,2 milliards de ZAR financeront, sur une base pari passu, une partie de la composante 2 – Principaux travaux du barrage de Polihali et travaux du tunnel de transfert de Polihali. Le Gouvernement de la République d’Afrique du Sud apportera le solde, soit 86,2 % du coût total du projet. La TCTA mobilisera ces fonds, comme pour la phase I du projet, auprès du Gouvernement de la République d’Afrique du Sud, d’autres banques et par le biais d’émissions d’obligations locales. La TCTA a dépensé plus de 500 millions de ZAR à ce jour. La mission d’évaluation conjointe a examiné et approuvé avec les institutions concernées le financement susmentionné et les conditions proposées dans la section V du présent document. La Banque pourrait participer à un financement ultérieur du projet à la demande du gouvernement /TCTA. Le solde du financement nécessaire est en passe d’être mobilisé par le gouvernement/TCTA au moyen d’un Programme de billets à moyen terme négociables émis sur le marché intérieur (DMTN), de prêts bancaires commerciaux et d’émissions d’obligations.

Tableau 2.4 : Plan de financement (millions)

Composante	BAD		NDB		GoRSA		Total	
	ZAR	UC	ZAR	UC	ZAR	UC	ZAR	UC
1) Infrastructures préalables					5 593	271	5 593	271
2) Principaux travaux (barrage et tunnel)	1 300	63	3 200	155	9 488	459	13 988	677
3) Gestion environnementale et sociale					1 237	60	1 237	60
4) Ingénierie et gestion du projet					2 736	132	2 736	132
Total du coût de base					19 054	922	23 554	1 140
Aléas physiques					1 610	78	1 610	78
Hausse des prix					7 398	358	7 398	358
Total					28 062	1 358	32 562	1 576

Tableau 2.5 : Sources de financement (millions)

Sources	Total		%
	ZAR	UC	
BAD	1 300	63	4,0
NDB	3 200	155	9,8
TCTA/GoRSA*	28 062	1 358	86,2
Total	32 562	1576	100,0 %

*Y compris les prêts et émissions d'obligations des banques commerciales

Tableau 2.6 : Coût du projet par catégorie de dépenses (millions)

Catégories de dépenses	Total		%
	ZAR	UC	
Travaux	19 581	948	83
Services	2 736	132	12
Divers	1 237	60	5
Total du coût de base	23 554	1 140	100
Aléas physiques	1 610	78	
Hausse des prix	7 398	358	
Total	32 562	1 576	

Tableau 2.7 : Calendrier des dépenses par composante (millions de ZAR)

Composante *	2021**	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1) Infrastructures préalables	1 916	1 471	1 287	919	0	0	0
2) Principaux travaux (barrage et tunnel)	395	2 039	2 718	2 718	2 718	2 039	1 359
3) Gestion environnementale et sociale	274	160	160	160	160	160	160
4) Ingénierie et gestion du projet	1 178	260	260	260	260	260	260
Total du coût de base	3 763	3 930	4 425	4 057	3 138	2 459	1 779
Aléas physiques	398	241	271	249	192	151	109
Hausse des prix	606	1 349	1 519	1 393	1 077	844	611
Total	4 767	5 520	6 215	5 699	4 407	3 454	2 499

*Estimations de la BAD fondées sur le coût actualisé – Rapport d'avancement d'avril 2021 **Les chiffres pour 2021 sont des dépenses cumulées jusqu'à fin décembre 2021

2.5 Zone et population cibles du projet

2.5.1 L'eau qui sera fournie par le système de distribution d'eau du projet en augmentera la disponibilité dans la grande région de Gauteng, qui couvre cinq provinces d'Afrique du Sud avec une population globale de 26 millions et représentant 60 % de l'économie. L'eau livrée et transférée au réseau de la rivière Vaal assurera la disponibilité de l'eau pour la consommation domestique, l'irrigation, l'industrie et l'exploitation minière avec Rand Water, Midvaal Water, Sedibeng Water, ESKOM et SASOL qui en seront les clients types. Rand Water fournit de l'eau à près de 12 millions de personnes, notamment dans les régions métropolitaines de Johannesburg, Tshwane, Ekurhuleni, Emfuleni et autres, pour une consommation quotidienne moyenne de 4 460 millions de litres. L'impact socioéconomique cumulé en Afrique du Sud comprend la sécurité de 120 000 emplois et plus de 420 000 emplois associés indirectement pendant la phase d'exploitation du projet.

2.5.2 La zone desservie par les infrastructures du projet au Lesotho compte une population estimée à 85 000 habitants (2021) qui bénéficieront directement des infrastructures et des

activités de développement communautaire du projet après l'achèvement. On s'attend à ce qu'environ 52 % des bénéficiaires soient des femmes. Le projet créera plus de 6 000 emplois temporaires pendant la phase de construction, ce qui profitera indirectement aux entreprises et autres prestataires de services du Lesotho. Grâce au réinvestissement des redevances et des recettes tirées de l'exploitation de l'infrastructure, plus de 5 500 nouveaux emplois (58 % d'emplois qualifiés et semi-qualifiés) seront indirectement créés dans l'économie. Le réinvestissement des revenus des redevances conjugué à l'exploitation de l'infrastructure stimulera l'économie sur une période à long terme par un supplément de 0,42 % du PIB en moyenne et devrait générer 4,9 milliards de ZAR par an au niveau des ménages. Le projet est donc une contribution importante à la croissance de l'économie et à l'amélioration du développement socioéconomique du Lesotho.

2.6 *Processus participatif pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet*

2.6.1 La préparation a commencé dès la fin de la première phase du projet LHWP, par la réalisation de l'étude de faisabilité suivie des évaluations de base et des impacts environnementaux et sociaux ainsi que des études techniques spécifiques. Le projet a mis au point une stratégie de participation communautaire en 2014 et des consultations intenses ont eu lieu avec les collectivités touchées tout au long du processus d'élaboration du projet en tant qu'une partie intégrante de sa conception. Le projet compte une commission bilatérale qui supervise la mise en œuvre et coordonne la participation des différents organismes des deux pays. Les missions de préparation et d'évaluation de la Banque (novembre 2018 et mars 2019) ont consulté les principales parties prenantes dans les deux pays, en particulier les collectivités touchées, les chefs traditionnels et les autorités locales sur les différents sites du projet. En ce qui concerne les sauvegardes environnementales et sociales, le projet a procédé à la consultation d'un large éventail de parties prenantes et des consultations publiques ont été menées à tous les niveaux (voir la section 3.2.3 pour plus de détails). Des rapports de consultation des parties prenantes ont été préparés pour le barrage/réservoir de Polihali et les infrastructures associées, ainsi que pour le corridor d'accès occidental de Polihali, et un plan de mobilisation des parties prenantes guidera les autres consultations pendant les travaux de construction et l'exploitation.

2.7 *Prise en compte de l'expérience du Groupe de la Banque et des enseignements tirés dans la conception du projet*

2.7.1 Le portefeuille actif de la Banque en Afrique du Sud (au 30 avril) comprend vingt-trois (23) opérations pour un engagement total de 3,85 milliards d'UC avec un taux de décaissement global de 89,6 %. La performance globale du portefeuille du pays est jugée satisfaisante. Dans le secteur de l'eau, un programme d'assistance technique est en cours, financé par un don de la FAE d'un montant de 1,12 million d'UC intitulé Opérationnalisation des services d'eau à usages multiples pilotés par les communautés. Ce projet est en grande partie achevé, avec un taux de décaissement de 100 %. Au Lesotho, le portefeuille de la Banque comprend huit (8) opérations pour un engagement total de 40,40 millions d'UC et un taux global de décaissement de 42,48 %. La performance globale du portefeuille du pays est jugée satisfaisante. Dans le secteur de l'eau, une opération est en cours pour le projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural des basses terres, d'une valeur de 9,33 millions d'UC et d'un taux de décaissement de 73,12 %.

2.7.2 La conception a tenu compte des principales leçons et expériences tirées de la mise en œuvre de la phase I du projet LHWP. Au nombre des principaux enseignements tirés de la phase I, on peut citer la nécessité de renforcer la gestion du projet par des experts

multidisciplinaires pour répondre à la complexité du projet, de renforcer le conseil d'administration de la Lesotho Highlands Development Authority (LHDA) par un sous-comité technique, de tirer profit des marchés découlant de l'exécution du projet et d'offrir des chances égales aux deux pays sur le plan de l'accès à l'information, de réaliser des évaluations des impacts environnementaux et sociaux avant de commencer les travaux, de mettre en place des politiques précises pour la réinstallation et le dédommagement, d'assurer la transparence et la capacité d'adaptation et de mettre en place des procédures précises de règlement des différends. En outre, en raison de l'ampleur et de la complexité du projet, la Banque, en collaboration avec la NDB et la TCTA, a facilité l'engagement d'une équipe d'experts techniques indépendants pour contribuer aux vérifications nécessaires des prêteurs. Le rapport technique indépendant a confirmé le bien-fondé du projet et sa conformité aux pratiques et normes internationales. Une matrice des enseignements tirés et des mesures prises lors de la conception du projet a été résumée et incluse dans l'annexe technique B1.

2.8 Principaux indicateurs de performance

2.8.1 Le projet fera l'objet d'un suivi à l'aide des principaux indicateurs de performance (KPI) définis dans la Matrice axée sur les résultats du projet. Cette matrice présente les KPI du projet au niveau des ressources, des produits, des réalisations et de l'impact. Au niveau de l'impact, il s'agit notamment de l'augmentation du PIB des deux pays et de la réduction du déficit en eau de l'Afrique du Sud. Les objectifs de réalisation seront mesurés en surveillant le bilan hydrique du réseau de la rivière Val, le volume d'eau transféré à l'Afrique du Sud, les restrictions d'eau et le paiement de redevances au Lesotho et les possibilités d'emploi dans les deux pays. Les produits du projet seront principalement mesurés par l'infrastructure et les installations construites (barrage – capacité de stockage d'eau établie ; longueur du tunnel ; longueur des routes d'accès ; nombre d'unités de logement avec services de base ; nombre d'écoles et d'établissements de santé). La LHDA surveillera les réalisations du projet au regard des indicateurs de performance identifiés et en rendra compte après avoir compilé les informations des rapports d'avancement établis par les consultants chargés de la supervision et autres unités de la LHDA. Le calendrier d'exécution du projet et le plan de passation des marchés seront également des outils de suivi des activités qui déboucheront sur des produits.

III. FAISABILITÉ DU PROJET

3.1 Performance économique

Tableau 3.1 : Principaux chiffres économiques

TRFI : 12,15 % et VAN en rands sud-africains (ZAR) : 11,398 millions (au taux de base de 8 %)

TREI : 14,41 % et VAN en rands sud-africains (ZAR) : 22,033 millions (au taux de base de 8 %)

NB : Les calculs détaillés figurent à l'annexe B7

3.1.1 L'analyse économique du projet a été entreprise en comparant les différents coûts et avantages « avec le projet » et « sans le projet » qui reviendront aux bénéficiaires du fait de la disponibilité améliorée, durable et plus sûre de l'eau dans la région de Gauteng en Afrique du Sud. L'analyse adopte une approche systémique qui étudie l'impact du projet sur l'ensemble du système de la rivière Vaal (VRS). L'impact différentiel du projet est analysé en comparant les avantages du système sans le projet proposé (LHWP II) aux avantages du système de VRS le projet y compris. Le résultat de l'analyse est la contribution différentielle du projet au système VRS. Les avantages du projet comprennent a) la disponibilité d'une plus grande quantité d'eau dans le réseau et b) un niveau accru d'assurance ou de sécurité hydrique. Le projet proposé favorisera une croissance économique soutenue et sûre, la disponibilité sûre de l'eau pour l'agriculture, l'industrie et la consommation humaine, ce qui améliorera la qualité des moyens de subsistance et le bien-être de la population bénéficiaire. Les avantages du projet sont mesurés au

regard des avantages qui reviennent aux bénéficiaires sous la forme d'un approvisionnement régulier et adéquat en eau potable, ainsi que de la disponibilité de l'eau à des fins industrielles et agricoles. Les coûts comprennent les dépenses d'équipement, les coûts de remplacement périodiques et les coûts d'exploitation et d'entretien additionnels. Tous les coûts et avantages sont considérés nets de droits et taxes. En outre, la durée de vie économique de l'investissement est estimée à 30 ans. Le taux de rentabilité financière du projet est estimé à 12,15 %. La valeur est supérieure au coût d'opportunité du capital de 8 % et le projet est donc considéré comme financièrement viable. Une analyse de sensibilité a été effectuée pour vérifier la robustesse du TRFI afin de déterminer l'incidence des variations défavorables. Le TRFI passe à 10,6 % en supposant que les coûts d'investissement augmentent de 15 %, et à 10,34 % en supposant que les avantages du projet diminuent de 15 %. Le taux de rendement économique du projet est estimé à 14,41 %. La valeur est supérieure au coût d'opportunité du capital de 8 % et le projet est donc considéré comme économiquement viable. Une analyse de sensibilité a été effectuée pour vérifier la robustesse du TREI afin de déterminer l'incidence des variations défavorables. Le TREI passe à 12,77 % en supposant que les coûts d'investissement augmentent de 15 % et à 12,51 % en supposant que les avantages du projet sont réduits de 15 %. L'analyse montre que le projet est économiquement viable et socialement avantageux pour l'Afrique du Sud. En outre, le projet est également avantageux pour le Gouvernement du Lesotho, car il rapporte des redevances supplémentaires qui sont réinvesties dans l'économie du Lesotho et créent des possibilités d'emploi pendant la construction et l'exploitation des installations. L'annexe B7 présente les hypothèses et les calculs du taux de rentabilité financière et économique du projet.

3.2 Impacts environnementaux et sociaux

3.2.1 Le projet a été classé dans la catégorie 1 conformément aux réglementations nationales et au Système de sauvegardes intégré (SSI) de la Banque. En effet, les infrastructures nécessaires au stockage et au transfert de l'eau du Lesotho vers l'Afrique du Sud, ainsi que la construction des installations associées, sont susceptibles d'entraîner des impacts biophysiques négatifs et irréversibles importants dans la mesure où ceux-ci provoquent le déplacement d'un nombre important de personnes. Un Rapport d'évaluation d'impact environnemental et social (EIES) et un Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) ainsi qu'un Plan d'action de réinstallation (PAR) ont été établis pour i) le barrage/réservoir de Polihali et les infrastructures associées (tunnel de transfert, pont, tunnel de transfert de 38 km, ponts et installations d'alimentation électrique) et ii) le corridor d'accès occidental de Polihali (PWAC) qui comprend une route bitumée longue de 54,5 km, 98 km de route remise en état et 17 km de route rénovée, ainsi que des installations d'alimentation électrique et une infrastructure de télécommunications (BPST).

3.2.2 Les documents de sauvegarde pertinents, à savoir l'EIES, le PGES et le PAR ont été préparés par la LHDA conformément aux exigences de la Banque énoncées dans le SSI et aux dispositions légales et politiques pertinentes du Royaume du Lesotho. Ils ont été examinés et approuvés par la Banque et les instances nationales. Les documents de sauvegarde ont été divulgués par l'emprunteur le 24 septembre 2020 et par la Banque le 26 mai 2021, conformément aux exigences du SSI.

3.2.3 Une participation élargie et inclusive des parties prenantes a été promue et des consultations publiques ont été menées à tous les niveaux. L'annonce concernant le projet a été publiée dans les journaux nationaux en anglais et en sesotho entre décembre 2016 et janvier 2017. Cette publication a été combinée avec l'annonce dans les stations de radio en anglais et en sesotho sur une période de deux semaines aux heures de pointe en janvier 2017. Au niveau communautaire, plus de 39 réunions ont été organisées dans les 39 groupements et plus de 3 100 personnes ont été consultées entre le 18 janvier et le 16 mars 2017. Toutes les questions et

préoccupations soulevées lors des réunions et par le biais d'autres forums ont été consignées dans un registre de questions, examinées et traitées le cas échéant. Des consultations ont également eu lieu avec les autorités locales et traditionnelles au niveau du district ainsi qu'avec les parties prenantes au niveau national. Les principales questions et préoccupations soulevées concernaient : i) la répartition et la gestion des opportunités d'emploi ; ii) la réinstallation physique et économique ; iii) le paiement d'une compensation pour la perte de biens communaux et domestiques ; iv) les avantages pour la communauté (accès routier amélioré, emplois, entreprises, services publics) ; v) la perte de zones d'importance culturelle et patrimoniale et vi) les impacts sur l'environnement biophysique. Les réponses à ces questions et préoccupations ont été fournies et, le cas échéant, prises en compte dans les plans de gestion spécifiques correspondants.

3.2.4 Les impacts de l'opération proposée ont été évalués en tenant compte des impacts cumulatifs des deux phases du projet LHWP. Les principaux impacts probables identifiés au cours de l'EIES comprennent, sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants : i) impacts sur l'habitat critique (la zone du projet est considérée comme un habitat critique de niveau 2 pour les espèces d'oiseaux nichant dans les falaises), principalement pour les nombreux Ibis chauves (vulnérables au niveau mondial), et soutenu par la présence de sites de nidification du Gypaète barbu et du Vautour du Cap ; ii) impacts sur les ressources végétales importantes telles que les aloès en spirale dans la zone inondée ainsi que les tourbières de tête de vallée ; iii) impacts sur les sols et la qualité des terres, dans la mesure où les activités cumulatives de construction, en particulier au niveau du réservoir et des routes, contribueront à la perte potentielle de couche arable si elles ne sont pas gérées et atténuées à des niveaux acceptables ; iv) pression accrue sur les ressources naturelles par les communautés déplacées ; v) interférence avec la circulation dans la zone du projet et ses environs et vi) impacts sur l'esthétique et la mortalité des oiseaux résultant notamment de l'installation du mât de télécommunications et de lignes électriques à travers le réservoir.

3.2.5 Les impacts sociaux négatifs incluront le déplacement et la réinstallation des personnes affectées par le projet, impacts qui seront atténués par des dédommagements et réinstallations, le rétablissement des moyens de subsistance et des projets de développement social. Le projet est susceptible d'attirer dans la région des travailleurs migrants ayant des attentes en matière d'emploi, ce qui pourrait avoir des impacts sociaux négatifs associés à la main-d'œuvre migrante, comme un risque accru de VIH et de SIDA, de tuberculose et d'autres maladies transmissibles. Les impacts associés aux migrations des travailleurs seront limités par la priorité accordée au recrutement des travailleurs locaux. Les risques de VIH seront limités par des campagnes de sensibilisation ciblées. La LHDA a déjà des programmes similaires qu'on pourrait mettre à profit. Toutes les mesures d'atténuation identifiées au cours de l'EIES ont été regroupées dans le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) qui a servi de base aux conditions d'approbation du projet par le ministère de l'Environnement du Lesotho. Les mesures concernant les entrepreneurs pour la construction et la phase de garantie après la construction seront intégrées à la conception de l'appel d'offres et à la documentation des contrats pour les entrepreneurs désignés. Le coût du PGES est estimé à 1,2 milliard de ZAR.

Aspects sociaux

3.2.6 L'étude préliminaire d'impact social a évalué les différents impacts négatifs et positifs du projet pour les résidents et identifié les mesures d'atténuation appropriées pour réduire les impacts négatifs et bonifier les impacts positifs. Dans l'ensemble, tout en reconnaissant les impacts sociaux négatifs des travaux de construction et la perte de terres et d'autres ressources naturelles, il ne fait aucun doute qu'au niveau local, le projet améliorera la qualité de vie des personnes vivant et travaillant dans la zone concernée. L'amélioration des routes, par exemple, facilitera l'accès à des services supplémentaires améliorés et à des débouchés commerciaux. Le recrutement de main-d'œuvre locale, l'achat de biens et services locaux entraîneront des possibilités d'emploi, des revenus et une multitude d'avantages socioéconomiques positifs, comme les marchés en bordure de routes, les auberges, les entreprises de transport, et autres. La LHDA a également délibérément conçu l'opération pour y intégrer des projets de développement social qui seront exécutés en collaboration avec le Gouvernement du Lesotho à l'effet d'améliorer la prestation des services (santé, éducation, agriculture, tourisme, etc.).

Réinstallation involontaire

3.2.7 Le projet nécessitera l'acquisition d'environ 5 600 ha (jusqu'à 2080 mètres au-dessus du niveau de la mer), les terres retenues touchent quatre conseils communautaires (Seate, Bokong, Malingoaneng et Mphokojoane) et un conseil urbain (Mokhotlong). L'acquisition de terrains pour le projet entraînera le déplacement physique et économique des personnes et des ménages. Environ 2 300 ménages seront touchés par la mise en œuvre de la phase II du LHWP. La grande partie (69,6 %) sera affectée par la création ou la mise en eau des réservoirs. Approximativement 342 ménages devront être relocalisés en raison des activités du projet, principalement (96,2 %) de l'emplacement du réservoir et des zones d'établissement de chantiers. Le coût total du dédommagement est estimé à 980 375 887,56 maloti. Le PAR énonce les mesures à prendre par la LHDA pour assurer un dédommagement adéquat, la réinstallation et le rétablissement des moyens de subsistance des personnes affectées par le projet.

3.2.8 D'une manière générale, les conclusions des évaluations indiquent que les impacts du projet peuvent être atténués avec succès à un niveau acceptable par le respect des dispositions des PGES et que le projet peut être exécuté et géré pour obtenir un résultat global positif pour les populations des deux pays (Royaume du Lesotho et République d'Afrique du Sud).

Changement climatique

3.2.9 En raison de sa nature, le projet a été classé dans la catégorie 1 selon le Système de sauvegardes climatiques (SSC) de la Banque. En effet, la construction des barrages de Polihali et les travaux liés au transport, à l'énergie et au développement des infrastructures sociales sont situés dans le district de Mokhotlong, qui est fréquemment exposé à de fortes sécheresses, à des inondations extrêmes, à des chutes de neige non saisonnières et à l'érosion des sols. Il ressort des projections climatiques futures concernant le district dans le cadre du scénario d'évaluation récent que les précipitations annuelles moyennes totales du district sont susceptibles de diminuer de 1,25 % à 1 %, tandis que la température annuelle moyenne augmentera probablement de 1,78 °C à 2,20 °C d'ici 2031-2050 par rapport à la période historique (Regio Clim, 2020). Cela aura très probablement un impact sur l'écoulement futur des rivières Khubelu et Mokhotlong, les deux principaux affluents du réseau d'alimentation d'Orange-Senqu pour les barrages et la minicentrale hydroélectrique de Polihali. Dans le cadre du renforcement de la résilience future de l'infrastructure et de la durabilité de l'investissement,

le barrage, les routes, les ponts, les tunnels, les lignes de transport et les travaux connexes sont conçus de manière à prendre pleinement en compte la lutte contre les inondations et la sécheresse, ainsi que les mesures de gestion de l'érosion des sols. Il s'agit, par exemple, d'améliorer la conception hydraulique, d'appliquer des solutions écologiques de lutte contre les inondations et l'érosion (boisement ou reboisement en amont et en aval). En outre, la conception structurelle de l'infrastructure doit utiliser des matériaux résistants à l'eau et à la corrosion ; la conception des barrages doit s'adapter à des niveaux d'eau variables, tandis que la création d'un microclimat par le boisement et l'intégration d'un système d'alerte précoce doivent améliorer les connaissances des communautés locales et leurs capacités de préparation aux catastrophes et adopter des pratiques durables pour renforcer la résilience de l'infrastructure.

3.2.10 Une estimation de l'empreinte carbone des opérations à l'aide des outils G-res⁷ ; ROADEO⁸ ; EX-ACT⁹ a révélé que les travaux de construction du stockage d'eau et de l'infrastructure contribueront à générer 439,011 millions de tonnes d'équivalent CO₂ sur la durée de vie du projet tandis que l'émission à l'échelle du réservoir est de 4,39 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an (voir les graphiques 1a et 1b sur le changement climatique à l'annexe). Afin d'atténuer l'empreinte carbone de l'opération, principalement due au changement d'affectation des terres, au réservoir et à l'infrastructure de transport, et de s'aligner sur l'engagement de Paris du Lesotho concernant les contributions déterminées au niveau national (CDN, 2015) et celles mises à jour de l'Afrique du Sud (2020), la conception du projet a intégré le boisement, la restauration des terres et l'utilisation de matériaux locaux dans la conception structurelle du réservoir, des routes et des ponts. Dans l'ensemble, le projet, grâce à la construction de minicentrales hydroélectriques, améliorera l'accès à l'énergie et réduira l'utilisation de combustibles fossiles au Lesotho, tandis que la construction de routes et de ponts, le développement des infrastructures sociales communautaires et la gestion de l'environnement amélioreront l'accès aux transports, la résilience des communautés et la protection sociale au Lesotho. En outre, le développement accru des infrastructures d'eau permettra d'améliorer l'approvisionnement en eau, de réduire le stress hydrique, de renforcer la résilience et d'améliorer les moyens de subsistance des communautés en Afrique du Sud et au Lesotho, conformément à la politique nationale du Lesotho en matière de changement climatique (2017-2027), à la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique de l'Afrique du Sud (NCCAS, 2020) et au Plan d'action sur le changement climatique (PACC) de la Banque.

Genre

3.2.11 Le projet contribuera à la transformation économique de la population du Lesotho, y compris la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les activités et la passation de marchés du projet intègrent des objectifs de développement socioéconomique comme exigences obligatoires. Elles favorisent l'emploi des membres de la communauté et des nationaux. Elles mettent davantage d'accent sur les personnes auparavant défavorisées, comme les femmes, les personnes handicapées et les jeunes. Les objectifs de développement des compétences ont été incorporés dans les divers contrats en tant qu'exigences obligatoires pour le renforcement des capacités nationales dans le domaine des travaux de génie civil. De plus, les interventions suivantes seront mises en œuvre pour les communautés affectées : i) Programmes de développement des compétences et des entreprises axés sur les femmes et les jeunes. On s'attend à une augmentation de la demande de logements et de produits agricoles, ainsi qu'à des débouchés commerciaux dans les secteurs de l'aquaculture et des sports

⁷ Réservoir de GES (G-res) UNESCO/IHA

⁸ Modèle d'optimisation des émissions routières (Banque mondiale)

⁹ FAO (2020)

nautiques. Un soutien sera fourni aux femmes et aux jeunes pour leur permettre de tirer parti de ces possibilités. ii) Pendant la construction et l'exploitation du barrage, des objectifs seront fixés en matière de préférence à accorder aux entreprises appartenant à des femmes et des jeunes dans le cadre de la passation des marchés. iii) Des objectifs en matière d'emploi des femmes pendant la construction et l'exploitation seront fixés de manière à garantir un taux d'emploi des femmes d'au moins 30 %.

3.2.12 L'organe d'exécution veillera à ce que le dédommagement se fasse en consultation avec le mari et la femme. L'autonomisation des femmes se fera par la dispensation d'une formation sur leurs droits à la propriété, qu'elle soit conjointe ou individuelle. Un mécanisme de règlement des plaintes sera mis en place pour répondre aux griefs des collectivités touchées. Sur la base du système de marqueurs de genre, ce projet a été classé dans la catégorie 3. La mise en œuvre des activités de rétablissement des moyens de subsistance comprendra le renforcement des capacités et la sensibilisation des femmes au titre de la composante 3 du projet. D'autres évaluations des besoins seront effectuées pour déterminer les domaines spécifiques dans lesquels les femmes peuvent participer aux activités socioéconomiques et, parallèlement, un plan directeur de développement social sera élaboré pour ce domaine.

IV. MISE EN ŒUVRE

4.1 Modalités d'exécution

4.1.1 Pour son exécution, le projet s'appuiera sur les dispositions institutionnelles existantes. La mise en œuvre de toutes les phases est régie par le Traité LHWP de 1986 entre le Gouvernement de l'Afrique du Sud et le Gouvernement du Royaume du Lesotho (Traité LHWP). La phase I du projet LHWP a été achevée en 2003 et est actuellement opérationnelle. Les deux pays ont conclu un accord spécifique pour l'exécution du projet LHWP II en 2011. L'exécution adoptera les dispositions institutionnelles existantes en tenant compte des enseignements tirés et de l'expérience acquise lors de la réalisation de la phase I. Selon le Traité LHWP, l'Afrique du Sud est responsable i) de la mise en œuvre des composantes du projet situées sur son territoire, ii) du financement des coûts des composantes du système de distribution d'eau du projet, notamment de sa construction, son exploitation et son entretien, et iii) des garanties accordées, au besoin, aux prêteurs des composantes relatives à l'eau. La TCTA (constituée en vertu de l'article 8 du Traité et tel qu'amendé par le Protocole VI) sera l'emprunteur des ressources de la BAD ; le Gouvernement sud-africain est le garant du prêt. La Lesotho Highlands Water Commission (LHWC) constituée en vertu de l'article 9 du Traité et tel qu'amendé par le Protocole VI, sera chargée de la coordination générale et de la supervision du projet, tandis que la mise en œuvre quotidienne et technique du projet incombera à la LHDA (constituée en vertu de l'article 7 du Traité et tel qu'amendé par le Protocole VI). Celle-ci sera l'organe d'exécution (OE) du projet. La Cellule de gestion du projet (CGP) de la phase II, qui fait partie intégrante de la LHDA, est chargée de la mise en œuvre du projet sous la direction du chef de division de la phase II du projet LHWP. Les dispositions générales en matière de gouvernance du projet sont telles que prévues par le Traité et l'Accord pour la mise en œuvre de la phase 2 du LHWP (2011). Un organigramme décrivant les modalités de mise en œuvre est fourni à l'annexe 4 du présent rapport. On trouvera davantage de détails à l'annexe technique 2A.

4.1.2 La LHDA a déjà fait appel aux services d'une société de gestion de projet et mis sur pied la Cellule de gestion du projet (CGP). Cette cellule compte 47 employés, dont des experts en ingénierie, en sciences sociales, en environnement, en finances, en contrats/passation de marchés, et en droit. La CGP continuera de coordonner et de superviser la mise en œuvre du projet, de tenir les comptes et les dossiers financiers du projet, de traiter les demandes de

décaissement et de préparer les rapports de projet requis conformément aux exigences de la LHWC, de la BAD et de la NDB.

4.2 *Calendrier d'exécution*

4.2.1 Le projet se trouve au stade de la mise en œuvre et les travaux d'infrastructure préalables sont en cours, de même que l'appel d'offres pour les principaux contrats relatifs au barrage et au tunnel. L'exécution du projet se poursuivra pendant une période de 72 mois à compter de janvier 2020 après la signature des accords de prêt. La réalisation des grands travaux (barrage et tunnel) qui font actuellement l'objet d'un appel d'offres commencera au cours du deuxième trimestre de 2022. L'achèvement physique du projet est prévu pour le 31 décembre 2027.

4.3 *Modalités de passation des marchés*

4.3.1 La passation des marchés de biens et de travaux financés par la Banque pour le projet sera effectuée conformément à la « *Politique et méthodologie de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque* » (BPM), datée d'octobre 2015 et conformément aux dispositions énoncées dans l'Accord de financement.

Plus précisément, la passation des marchés s'effectuera comme suit :

- a) **Système de passation des marchés de l'emprunteur (BPS)** : Aucun marché financé par les ressources de la Banque ne sera passé dans le cadre de ce système. Cette disposition se fonde sur les conclusions de l'évaluation de celui-ci, en particulier la Politique de passation des marchés et le Cadre de passation des contrats avec les entrepreneurs du projet LHWP II, comme le souligne l'annexe technique B5.
- b) **Politique et méthodologie de passation des marchés de la Banque (BPM)** : Les marchés suivants, financés en partie et/ou en totalité par la Banque, seront passés sur la base du PMP de la Banque, en utilisant les documents d'appel d'offres approuvés par la Banque ; i) marchés de travaux publics pour la construction du barrage Polihali, et ii) marché pour la construction du tunnel de transfert de Polhali. Ces dispositions ont été décrites en détail à *l'Annexe technique B5.3.2 : Méthodes et procédures de passation des marchés de la Banque (PMP de la Banque)*. Toutefois, conformément aux dispositions pertinentes du Cadre de politique de passation des marchés de la Banque, les allocations préférentielles destinées à répondre à des objectifs de projet spécifiques, telles qu'elles figurent dans la phase II du projet LHWP seront revues et intégrées dans les procédures d'appel d'offres.
- c) **Méthodes et procédures de passation des marchés des tiers** : Aucune de ces méthodes ne sera utilisée pour les marchés financés sur les ressources du prêt du Groupe de la Banque.

4.3.2 **Évaluation des risques et des capacités en matière de passation de marchés (PRCA)** : L'évaluation des risques liés à la passation des marchés au niveau du pays, du secteur et du projet, ainsi que de la capacité de passation des marchés de l'organe d'exécution, a été effectuée pour le projet et les résultats ont éclairé les décisions concernant les modes de passation des marchés (BPS, Banque ou tiers) utilisés pour certaines transactions ou groupes de transactions similaires du projet. Les mesures d'atténuation des risques appropriées ont été

incluses dans le plan d'action de la PRCA proposé au paragraphe 5.8 de l'annexe technique B5.

4.3.3 Les deux contrats susmentionnés seront cofinancés conjointement par la Banque (BAD) et la NDB, conformément à la Politique de passation des marchés de la Banque. À cet égard, une dérogation est demandée au Conseil d'administration pour l'application de la Règle d'origine des biens et services, selon laquelle l'éligibilité du pays d'origine des biens et services achetés avec les ressources de la BAD doit être universelle.

4.3.4 **Action anticipée en vue de l'acquisition** : L'emprunteur a sollicité le recours à la procédure d'action anticipée en vue de l'acquisition (AAA) pour les deux contrats, car un délai suffisant est nécessaire pour attribuer les deux principaux contrats (barrage de Polihali et tunnel de transfert de Polihali). Afin d'accélérer la mise en œuvre du projet, la Banque a approuvé le recours à ladite procédure, conformément à sa politique en la matière.

4.4 *Gestion financière et modalités de décaissement*

4.4.1 **Gestion financière** : La conclusion générale de l'évaluation de la gestion financière (GF) est que la capacité de la LHDA à gérer les aspects de GF du projet satisfait aux exigences minimales de la Banque, conformément à ses directives en la matière. L'entité s'est occupée du projet financé par des donateurs (y compris la Banque mondiale). La performance de la LHDA en matière de GF des projets financés par les bailleurs de fonds (notamment la tenue des dossiers et les rapports financiers) a été satisfaisante dans l'ensemble. Un spécialiste des finances expérimenté au sein de la Cellule de gestion du projet actuelle assumera les fonctions de gestion financière du projet proposé. L'institution utilise un système comptable informatisé fonctionnel (SAGE X3) pour enregistrer et traiter les opérations à des fins d'établissement de rapports financiers. Le système a été jugé adéquat pour la gestion des transactions du projet. À cet égard, le projet proposé utilisera le système comptable existant. Le système budgétaire (formulation, exécution, suivi et établissement de rapports) a été jugé satisfaisant, de sorte que le projet proposé fera usage du système budgétaire actuel. L'environnement de contrôle de la préparation, de l'exécution du budget et de l'établissement des rapports a été jugé adéquat et fiable. Dans cette optique, la Banque utilisera les systèmes existants au sein de l'institution, sous la responsabilité générale du directeur financier, pour la gestion financière du projet, y compris la comptabilisation des ressources du projet et la présentation des rapports financiers requis à la Banque. L'évaluation a noté que l'équipe de GF au sein de la LHDA est habituée à présenter des rapports intermédiaires et des rapports financiers annuels pour les opérations qui sont financées par les donateurs. Le rapport financier annuel du projet fera une divulgation adéquate de toutes les sources de financement, notamment la BAD et la NDB, le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud et le Gouvernement du Lesotho. L'évaluation a permis de constater que les mécanismes de vérification des projets financés par les donateurs, anciens et actuels, étaient satisfaisants et qu'aucun problème de responsabilité financière n'avait été relevé. Des dispositions similaires seront adoptées pour le projet proposé dont l'audit sera assuré par l'auditeur institutionnel. Le mandat de l'auditeur sera mis à jour pour tenir compte des exigences du projet proposé. Les états financiers vérifiés et l'opinion de l'auditeur ainsi que la lettre de recommandations seront soumis à la Banque au plus tard six mois après la fin de l'exercice financier considéré. Le risque global de gestion financière pour le projet est jugé modéré.

4.4.2 **Modalités de décaissement** : Les décaissements des ressources de la BAD pour le financement des principaux travaux (barrage de Polihali et tunnel de transfert de Polihali) seront effectués selon les méthodes de paiement direct, de remboursement et de compte spécial. D'autres procédures de décaissement pourraient également être utilisées si nécessaire.

L'ensemble du processus de décaissement sera conforme aux règles de décaissement de la Banque telles qu'elles figurent dans le Manuel des décaissements (2020). La Banque émettra une lettre de décaissement et son contenu sera discuté et convenu avec l'emprunteur au cours des négociations. Les modalités détaillées de gestion financière et de décaissement sont également indiquées dans l'annexe technique B4.

4.4.3 Dispositions relatives à l'audit : L'évaluation a permis de constater que les mécanismes d'audit des projets anciens et actuels, financés par les donateurs, étaient satisfaisants, qu'aucun retard n'avait été constaté et qu'aucun problème de responsabilité financière n'avait été relevé. Des dispositions similaires seront adoptées pour le projet proposé, qui feront intervenir l'auditeur institutionnel. Le mandat de l'auditeur sera mis à jour pour tenir compte des exigences du projet. L'audit portera sur l'ensemble du projet, y compris le financement de toutes les sources (BAD, NDB, Gouvernement de la République d'Afrique du Sud et Gouvernement du Lesotho). Les états financiers vérifiés et l'opinion de l'auditeur accompagnés de la lettre de recommandations seront transmis à la Banque six mois au plus tard après la fin de la période financière sous revue. Les modalités détaillées de l'audit figurent à l'annexe technique B.6.

4.5 Suivi

4.5.1 L'organe d'exécution (LHDA) sera responsable de l'ensemble du suivi et de la supervision des activités du projet, y compris la mise en œuvre du PGES. Le projet est doté d'un système de suivi et d'établissement de rapports bien conçu et il établira des rapports mensuels, trimestriels et annuels harmonisés sur l'état d'avancement des différentes activités, l'état des ressources financières et de la passation des marchés, la gestion des actifs, la participation des parties prenantes, les mesures de sauvegarde, les risques et les mesures d'atténuation et les progrès vers la réalisation des objectifs du projet tels qu'indiqués dans le cadre logique axé sur les résultats. Ces rapports seront également partagés avec la LHWC, la TCTA et les prêteurs, notamment la BAD et la NDB. En outre, ces rapports seront également communiqués aux parties prenantes concernées des Gouvernements de l'Afrique du Sud et du Lesotho, afin que les résultats puissent être intégrés dans les systèmes nationaux de données du pays concerné. Les rapports annuels de la TCTA et de la LHDA reflèteront les principaux résultats enregistrés par le projet. Une fois que le projet sera pratiquement achevé, un rapport d'achèvement sera préparé par la LHDA qui comprendra des détails sur la mise en œuvre, la gestion financière, la passation des marchés, les actifs, les mesures de sauvegarde et une évaluation des réalisations du projet au regard des indicateurs du cadre logique. Le rapport d'achèvement du projet fournira également des enseignements pour les opérations futures. Tous les rapports seront préparés et soumis conformément aux exigences de la Banque.

4.5.2 La Banque, en coordination avec la NDB, assurera également un suivi régulier du projet par des missions de supervision. Le calendrier de mise en œuvre du projet figure à la page (x) du présent rapport et un résumé des principaux jalons est présenté ci-dessous :

Tableau 4.1 : Principaux jalons du projet

Chronogramme	Jalons	Processus de suivi/Boucle de rétroaction
Mai/Juin 2021 – Mars 2022	Appel d’offres pour les principaux travaux (Passation de marchés anticipée)	Documents d’appel d’offres finalisés et approuvés
Octobre 2021	Approbation du Conseil	Approbation du financement
Novembre 2021	Signature des accords	Accords de financement signés (Accord de prêt avec la TCTA et accords de garantie avec le Gouvernement sud-africain)
Décembre 2021	Entrée en vigueur du premier décaissement	Entrée en vigueur déclarée par la Banque
Avril 2022	Début des travaux	Premier contrat pour les principaux travaux signé
Juillet 2024	Revue à mi-parcours	Revue à mi-parcours effectuée
Décembre 2027	Achèvement du projet	Entrée en service et rapport d’achèvement

4.6 Gouvernance

4.6.1 La mise en œuvre du projet s’inscrit dans le cadre de la structure de gouvernance du Traité des hauts plateaux du Lesotho de 1986 (Traité LHWP), signé par les gouvernements du Royaume du Lesotho et de la République d’Afrique du Sud, qui régit la conception, la construction, l’exploitation et l’entretien du Projet de mise en valeur des ressources en eau des hauts-plateaux du Lesotho et le transfert de l’eau en Afrique du Sud. Le Traité définit également les structures de gouvernance nécessaires à la mise en œuvre du projet LHWP au nom des deux gouvernements. Ces structures comprennent les rôles et les obligations de la LHWC, de la LHDA et de la TCTA. L’accord de la phase II, signé par les deux pays en août 2011, vient également compléter ce dispositif. La LHWC est un organisme binational représentant les Gouvernements du Royaume du Lesotho et de la République d’Afrique du Sud. Il est responsable et comptable du projet, agit au nom des deux gouvernements, les conseille et est le canal de toutes les contributions gouvernementales relatives au projet. La LHWC surveille également les activités de la LHDA et de la TCTA par rapport à des jalons et à des indicateurs de performance convenus avec les conseils pertinents, et supervise la LHDA et la TCTA dans le cadre des activités relatives au projet LHWP.

4.6.2 L’organe d’exécution (LHDA) a été créé pour gérer une partie du projet qui est située sur le territoire du Lesotho. Il rend compte à un conseil d’administration, qui relève de la LHWC. En tant qu’autorité chargée de la mise en œuvre du projet, la LHDA est responsable de son exécution, de son fonctionnement et de son entretien au Lesotho. De plus, la LHDA est chargée de mobiliser les fonds pour la composante hydroélectrique de la phase II. L’emprunteur, la TCTA, est responsable de l’exécution, de l’exploitation et de l’entretien des composantes du projet en Afrique du Sud. La TCTA est également chargée de mobiliser les fonds pour la composante transfert d’eau de la phase II, au nom du Gouvernement de la République d’Afrique du Sud.

4.6.3 La mise en œuvre du projet s’inscrit dans le cadre des structures de gouvernance existantes de la LHDA. La Cellule de gestion du projet (CGP), qui fait partie intégrante de la LHDA, supervise la mise en œuvre du projet. En tenant compte des enseignements tirés de la phase I, la LHDA a élaboré une politique de lutte contre la corruption et les dispositions de cette politique ont été incluses dans les contrats et le processus de passation de marchés. La passation des marchés pour les composantes financées par la Banque suivra les règles et procédures de la Banque, ce qui assurera en partie l’équité, la concurrence et la transparence

tout au long de ce processus. La CGP est également appuyée par une société de conseil expérimentée et internationalement reconnue pour administrer le processus de passation des marchés et la gestion des contrats des activités requises pour le projet. Celles-ci renforceront la transparence et la responsabilisation lors des appels d'offres et de l'attribution des marchés. Le projet comprenait également un groupe d'experts indépendants chargé de l'appuyer par un avis indépendant sur les différents aspects de la mise en œuvre (technique, environnemental et social). La Banque, par l'intermédiaire du RDGS, suivra également de près les activités de passation des marchés dans le cadre du projet et apportera son aide chaque fois que nécessaire.

4.7 Durabilité

4.7.1 Les Gouvernements de la République d'Afrique du Sud et du Royaume du Lesotho attachent du prix à la bonne exécution du projet. La signature de l'Accord de la phase II en août 2011 et sa ratification par leurs parlements respectifs en 2017 et 2018 en sont la preuve. Afin d'améliorer la viabilité institutionnelle, les deux gouvernements ont internalisé le projet en assurant une interface intergouvernementale harmonieuse, grâce à une représentation égale et responsable au sein de la LHWC. Cela favorisera le dialogue et la prise de décision consultative dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Celui-ci comporte également une composante environnementale et sociale pour encourager la pleine appropriation et la participation des communautés bénéficiaires dans les zones concernées, en tenant compte de la dimension de genre et des sauvegardes environnementales et sociales dans le processus, afin de promouvoir la durabilité.

4.7.2 L'organe d'exécution, la LHDA, est une entité bien gérée et fonctionnelle qui a de bons résultats. Elle a de l'expérience dans la mise en œuvre de projets de phase IA et de phase IB qui sont similaires au projet proposé pour la phase II. Les aspects techniques et opérationnels sont similaires. Elle a la capacité et l'expérience requises pour superviser la mise en œuvre et le fonctionnement du projet. Après la mise en service, elle continuera d'être responsable de l'exploitation et de l'entretien des installations du projet, comme pour la phase I. Elle a renforcé sa capacité au cours des 15 dernières années et s'est dotée d'une division opérationnelle à part entière responsable de l'exploitation et de la gestion des installations. La LHDA a mis en place des politiques, des systèmes et des procédures pour assurer la durabilité effective des installations construites dans le cadre du projet. Les coûts d'exploitation et d'entretien ne changeront pas indûment les coûts de la LHDA en raison des effectifs et de l'équipement additionnels limités, par rapport à la phase I, qui sont nécessaires. Le coût additionnel d'exploitation et de maintenance est estimé à 56 millions de ZAR, soit moins de 0,3 % du coût total des investissements. Ce coût additionnel sera recouvert par une contribution supplémentaire du Gouvernement de la République d'Afrique du Sud, qui demeure inférieure aux avantages additionnels que procurera le projet

4.8 Gestion des risques

4.8.1 Les risques suivants doivent être surveillés et les mesures d'atténuation requises prises

<i>No.</i>	<i>Description du risque</i>	<i>Niveau du risque</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>	<i>Responsable</i>
1.	Non-respect des dispositions du Traité LHWP et de l'Accord de la phase II	Faible	Rapports réguliers et appropriés et communications ouvertes entre les principales parties prenantes (LHWC, LHDA, TCTA) et veiller à ce que les deux gouvernements soient bien informés et soutiennent la mise en œuvre du projet en temps opportun. Cette action sera complétée par une sensibilisation intensive et proactive du public.	GoRSA et GoKL

2.	Retard dans la mise en œuvre du projet	Moyen	La LHDA continue de mener des consultations publiques adéquates pour sensibiliser les communautés au projet, aux activités et aux avantages, et les entrepreneurs devraient se procurer une partie de leur main-d'œuvre dans les communautés locales pour s'assurer leur pleine adhésion. Les principaux travaux seront exécutés dans le cadre de deux contrats, qui progressent bien comme prévu, et le recours à l'action anticipée en vue de l'acquisition facilitera le démarrage des travaux dans les délais prévus. L'organe d'exécution, appuyé par un consultant expérimenté, adoptera les meilleures pratiques en matière de gestion des contrats et assurera le suivi et le contrôle de l'exécution du contrat. En outre, il a déjà de l'expérience dans la mise en œuvre de grands projets similaires, acquise au cours de la phase I.	LHDA et TCTA
3.	Dépassement des coûts du projet en raison de retards dans la mise en œuvre	Moyen	L'organe d'exécution dispose d'une équipe expérimentée pour surveiller la mise en œuvre du projet. En outre, le projet sera conçu de manière à avoir un nombre limité de contrats pour réduire les problèmes d'interface. En outre, des provisions adéquates ont été constituées pour faire face aux imprévus.	LHDA
4.	Capacité technique pour l'exploitation et l'entretien des infrastructures	Faible	L'organe d'exécution a adopté des systèmes standard avec les autres infrastructures similaires dont il assure la gestion. En outre, le consortium d'entrepreneurs offrira également une formation en cours d'emploi au personnel concerné. Intégrer la formation en cours d'emploi et le renforcement des capacités du personnel de la LHDA pour l'exploitation et l'entretien des installations.	LHDA
5	Disponibilité et versement en temps opportun des fonds du projet	Moyen	La TCTA, au nom du Gouvernement de la République d'Afrique du Sud doit continuer à mobiliser des ressources financières auprès des banques, des émetteurs d'obligations locales et des banques multilatérales de développement. Le gouvernement continue de démontrer son engagement envers le projet en fournissant une garantie. Par ailleurs, un suivi étroit avec l'emprunteur sera effectué au cours de la mise en œuvre afin d'assurer l'allocation et la disponibilité des fonds du projet en temps voulu.	TCTA

4.9 Acquisition de connaissances

4.9.1 Le projet devrait générer des connaissances et des expériences considérables qui apporteront une valeur ajoutée et des enseignements pour la conception et la gestion de projets similaires, en vue d'une reproduction dans d'autres PMR du continent. Les leçons apprises seront étayées par des documents, notamment sur la conception des projets, la passation des marchés, l'environnement et les aspects sociaux. Les missions de supervision de la Banque, les rapports d'avancement trimestriels et annuels, les rapports d'examen à mi-parcours, les rapports d'audit et les rapports d'achèvement permettront également de recueillir des informations sur les aspects pertinents du projet. Ces documents seront mis à disposition pour analyse et seront partagés tant au sein de la Banque qu'avec les autres partenaires de développement et les PMR.

V. INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ LÉGALE

5.1 Instruments juridiques

5.1.1 Les instruments juridiques régissant le financement du projet sont les suivants :

- i) Accord de prêt entre la TCTA (l'« Emprunteur ») et la Banque ;
- ii) Accord de garantie entre la République d'Afrique du Sud (le « Garant ») et la Banque ;
- iii) Accord d'exécution du projet entre la Banque, la NDB, la LHWC, la TCTA et la LHDA.

5.2 Conditions liées à l'intervention de la Banque

A. Conditions préalables à l'entrée en vigueur

- i) L'Accord de prêt entrera en vigueur à la date de sa signature par l'Emprunteur et la Banque, conformément aux dispositions de la section 12.01 des Conditions générales applicables aux Accords de prêt et aux Accords de garantie (entités non souveraines) de la Banque africaine de développement ;
- ii) L'Accord de garantie entrera en vigueur dès que le Garant aura satisfait aux dispositions de la Section 12.01 des Conditions générales applicables aux Accords de prêt et aux Accords de garantie (entités souveraines) de la Banque africaine de développement.

B. Conditions préalables au premier décaissement du prêt :

L'obligation de la Banque de procéder au premier décaissement du Prêt est subordonnée à l'entrée en vigueur de l'Accord de prêt et de l'Accord de garantie comme prévu au paragraphe A ci-dessus, et à la présentation par l'Emprunteur de preuves jugées satisfaisantes par la Banque, quant à la forme et au fond, attestant que les conditions suivantes ont été remplies :

- i) Un ou plusieurs avis juridiques émis par un conseiller juridique acceptable par la Banque, établissant que l'Accord de prêt a été signé au nom de l'Emprunteur, par le ou les représentants dûment autorisés et qu'il a été approuvé ou accepté, conformément aux dispositions des lois de la République d'Afrique du Sud, ou, le cas échéant, autorisé, et qu'il constitue pour l'Emprunteur une obligation légale, valide et exécutoire sans restriction ou réserve ;
- ii) Un original ou une copie certifiée conforme de l'instrument autorisant la signature de l'Accord de prêt doit être transmis à la Banque avec le ou les avis juridiques ;
- iii) La signature et l'entrée en vigueur de l'Accord de garantie ;
- iv) Un ou plusieurs avis juridiques rédigés par des conseillers juridiques acceptables par la Banque, établissant que l'Accord de garantie a été signé au nom de la République d'Afrique du Sud par le ou les représentants dûment autorisés et que, conformément aux dispositions des lois de la République d'Afrique du Sud, a été approuvé ou accepté ou autorisé, le cas échéant, et constitue pour la

République d’Afrique du Sud une obligation légale, valable et applicable sans restriction ou réserve ;

- v) Un original ou une copie certifiée conforme de l’instrument autorisant la signature de l’Accord de garantie doit être transmis à la Banque avec le ou les avis juridiques ;
- vi) La signature et la remise d’un accord de mise en œuvre de projet entre la Banque, la NDB, la LHWC, la TCTA et la LHDA.

C. Conditions préalables aux décaissements pour les travaux impliquant la réinstallation :

- i) L’Emprunteur devra, avant le début des travaux de génie civil pour le barrage de Polihali et des travaux pour le tunnel de transfert de Polihali, dans le cadre du Projet, soumettre des preuves jugées acceptables pour la Banque
 - a) attestant que toutes les personnes affectées par le projet (« PAP ») pour ce qui est des travaux de génie civil dans les lots concernés ont été dédommagées et/ou réinstallées conformément au Plan de gestion environnementale et sociale (« PGES »), au Plan d’action de réinstallation (« PAR ») et/ou au calendrier convenu pour les travaux et le dédommagement, et aux politiques de sauvegarde de la Banque avant le début des travaux de génie civil sur lesdits lots et, en tout état de cause, avant le déplacement effectif des PAP et/ou l’occupation de leurs terres ou la prise des biens connexes ; ou
 - b) Au lieu du paragraphe (a) ci-dessus, la présentation d’une preuve satisfaisante indiquant que les ressources affectées au dédommagement et/ou à la réinstallation des PAP ont été déposées sur un compte spécial dans une banque jugée acceptable par la Banque ou remises à un tiers digne de confiance acceptable pour celle-ci, dans le cas où l’Emprunteur peut prouver, à la satisfaction de la Banque et conformément au paragraphe (a) ci-dessus, que les dédommagements et/ou la réinstallation des PAP ne pouvaient être effectués totalement ou partiellement, pour les motifs suivants :
 - (b.1) l’identification des PAP par l’Emprunteur n’est pas faisable ou possible ;
 - (b.2) les litiges en cours impliquant les PAP et/ou affectant le processus de dédommagement et/ou de réinstallation ; ou
 - (b.3) toute autre raison indépendante de la volonté de l’Emprunteur, telle que discutée et convenue avec la Banque ;
 - c) attestant qu’il a acquis tous les terrains et/ou droits y afférents nécessaires à l’exécution des travaux de génie civil.

D. Engagements :

- i) L'Emprunteur doit, sur une base annuelle, fournir à la Banque la preuve de l'engagement budgétaire pour couvrir sa contribution de contrepartie au financement du projet, afin de faciliter l'exécution de celui-ci dans les délais ;
- ii) L'Emprunteur fera en sorte que l'Organe d'exécution, ses contractants, sous-traitants et agents :
 - a) exécutent le projet conformément au Plan de gestion environnementale et sociale (« PGES ») et au Plan d'action de réinstallation (« PAR ») et/ou aux travaux et au calendrier d'indemnisation convenus, aux politiques de sauvegarde de la Banque et à la législation nationale applicable, de façon jugée satisfaisante par la Banque quant à la forme et au fond ;
 - b) préparent et soumettent à la Banque, dans le cadre du Rapport de projet prévu à la Section 7.01 (*Rapport de projet*) du présent Accord, des rapports trimestriels sur la mise en œuvre du PGES et du PAR, y compris toute insuffisance identifiée et les mesures correctives y afférentes ;
 - c) s'abstiennent de prendre toute mesure susceptible d'empêcher ou d'entraver la mise en œuvre du PGES et du PAR, y compris toute modification, suspension, renonciation et/ou annulation de toute disposition de ces documents, en tout ou en partie, sans l'accord écrit préalable de la Banque ;
 - d) ne commencent la mise en œuvre de travaux sur une section affectée d'un lot donné dans le cadre du projet, à moins que toutes les PAP de cette section n'aient été dédommagées et/ou réinstallées conformément au PAR et/ou au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.

5.3 Conformité aux politiques de la Banque

5.3.1 Le projet est conforme aux politiques applicables du Groupe de la Banque.

VI. RECOMMANDATION

La Direction recommande au Conseil d'administration d'approuver un prêt de la BAD d'un milliard trois cents millions de rands sud-africains (1 300 000 000 ZAR) à la TCTA avec une garantie du Gouvernement de la République d'Afrique du Sud, pour financer la mise en œuvre du projet, sous réserve des modalités stipulées dans le présent rapport.

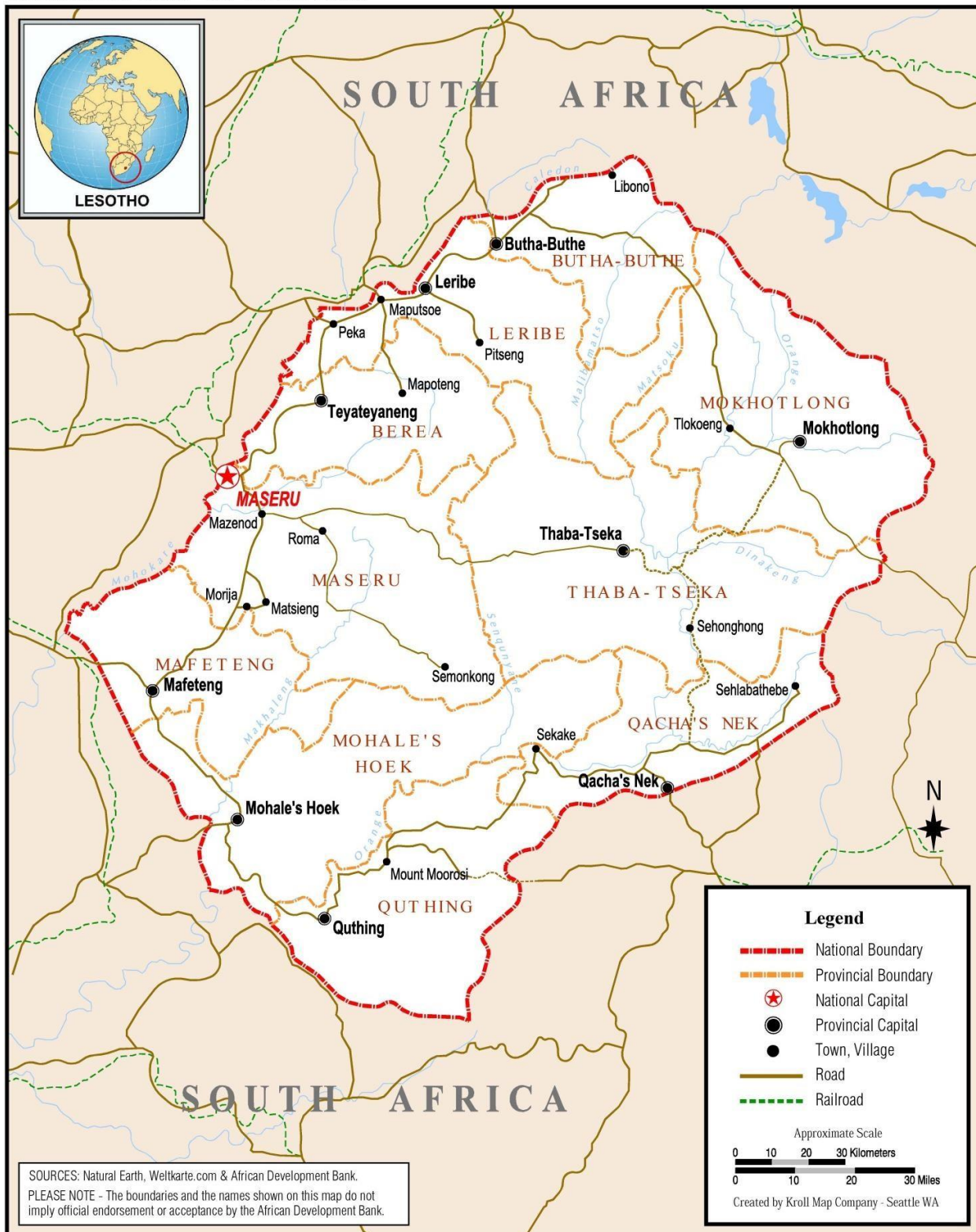
Le projet devant être cofinancé avec la New Development Bank (NDB), la Direction recommande que le Conseil d'administration approuve également la dérogation à la condition d'éligibilité à la « Règle d'origine » de la Banque prévue à l'article 17(1)(d) de l'Accord portant création de la Banque africaine de développement, afin de faciliter la mise en œuvre du projet.

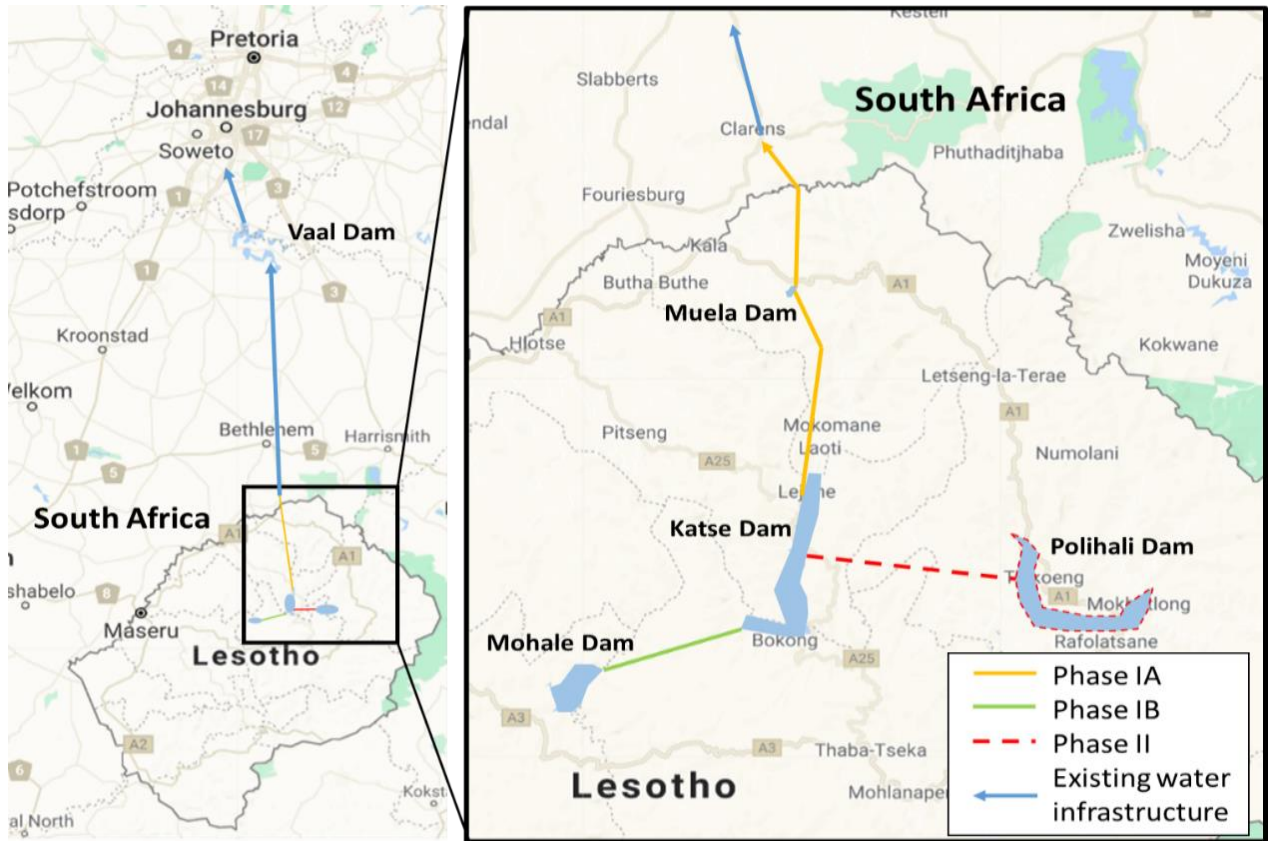
Appendice 1 : Cartes de la République d’Afrique du Sud et du Royaume du Lesotho montrant les zones du projet

GENERAL MAP OF SOUTH AFRICA



GENERAL MAP OF LESOTHO





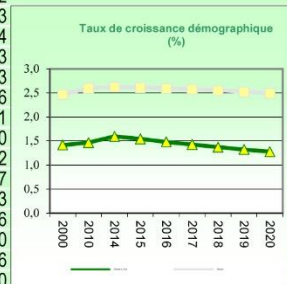
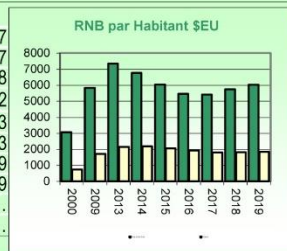
Cette carte a été fournie par la Banque africaine de développement à l'usage exclusif des lecteurs du présent Rapport d'évaluation de projet. Les noms utilisés et les frontières indiquées n'impliquent, de la part de la Banque et de ses membres, aucun jugement quant au statut juridique d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ces frontières.

Appendice 2 : Indicateurs socioéconomiques comparatifs du pays

Afrique du Sud

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Afrique	Pays en Développement
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km ²)	2020	1 213	6 571	30 067	94 557
Population totale (millions)	2020	59,3	213,2	1 338,8	6 437,7
Population urbaine (% of Total)	2020	66,7	50,0	43,8	50,8
Densité de la population (au Km ²)	2020	48,9	32,8	45,6	67,2
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2019	6 040	2 814	1 843	5 093
Participation de la Population Active *- Total (%)	2020	51,5	68,5	61,3	58,3
Participation de la Population Active ** - Femmes (%)	2019	49,6	62,7	55,8	45,9
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2020	97,1	96,8	99,9	106,9
Indice de développement humain (rang sur 189 pays)	2019	114
Population vivant en dessous de 1,90 \$ par Jour (%)	2007-18	18,7	45,5	34,4	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2020	1,3	2,3	2,5	1,2
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2020	1,9	3,2	3,6	2,3
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2020	28,8	38,9	40,4	27,4
Population âgée de 15-24 ans	2020	16,6	19,3	19,3	16,3
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2020	5,5	3,6	3,5	7,3
Taux de dépendance (%)	2020	52,2	73,8	78,1	54,6
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2020	27,1	25,2	24,2	25,1
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2020	64,4	63,7	63,8	71,0
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2020	67,9	66,6	65,6	73,2
Taux brut de natalité (pour 1000)	2020	19,8	30,4	32,6	19,7
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2020	9,4	7,8	7,8	7,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2019	27,5	41,0	47,9	30,6
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2019	34,5	57,0	69,5	41,0
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2020	2,4	3,8	4,3	2,6
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2017	119,0	245,8	432,3	231,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2020	57,5	54,6	39,1	59,1
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2010-18	90,5	48,0	33,4	127,9
Nombre d'infirmières et sages-femmes (pour 100000 habitants)	2010-18	130,8	102,1	107,8	247,6
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	2010-18	96,7	73,5	64,7	79,4
Personnes utilisant au moins des ser. de base en eau potable (% Pop.)	2017	92,7	69,5	66,3	87,7
Personnes utilisant au moins des ser. de base d'assainissement (% Pop.)	2017	75,7	44,6	40,3	68,4
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2019	19,0	11,3	3,1	...
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2019	615,0	382,2	198,2	152,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2019	84,0	83,8	81,0	88,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2019	72,0	75,6	71,9	84,9
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2010-19	...	13,4	18,1	14,5
Prévalence de retard de croissance	2010-19	...	31,6	32,4	23,6
Prévalence de la malnutrition (% de pop.)	2018	5,7	20,29	15,05	9,74
Dépenses de santé courantes (en % du PIB)	2018	8,3	6,8	5,2	5,4
Indicateurs d'Education					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2010-20	98,5	114,9	101,0	101,6
Primaire - Filles	2010-20	96,6	112,9	98,8	100,5
Secondaire - Total	2010-20	100,5	63,0	53,5	72,4
Secondaire - Filles	2010-20	104,0	58,8	50,5	72,1
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2010-20	78,8	59,3	49,2	63,7
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2010-18	87,0	81,7	67,9	84,3
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2010-18	...	78,7	73,5	88,4
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2010-18	86,5	79,4	61,7	80,2
Dépenses publiques d'éducation (% du PIB)	2010-19	6,5	5,7	4,8	4,1
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables (en % de la superficie totale)	2016	10,3	6,1	8,0	11,3
Terres agricoles (% superficie des terres)	2016	79,8	55,7	38,2	38,3
Forêts (en % pourcentage de la superficie totale)	2016	7,6	30,9	13,2	31,9
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2016	8,5	2,9	1,1	3,4



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour:

Mars 2021

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, PNUD, Rapports nationaux.

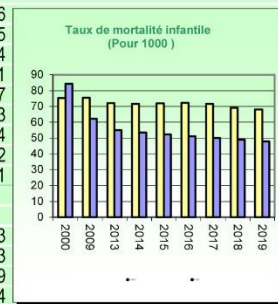
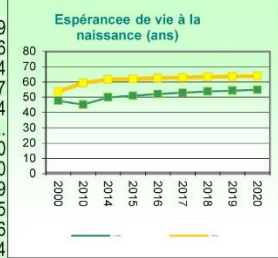
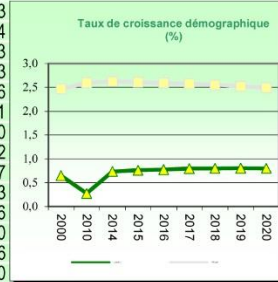
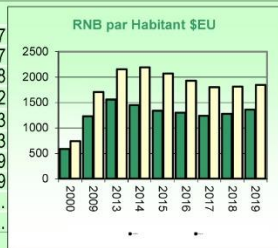
Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponibles. * Participation à la population active, total (% de la population totale âgée de 15+)

** Participation à la population active, femmes (% de la population féminine âgée de 15+)

Lesotho

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	Lesotho	Afrique du Sud	Afrique	Pays en Développement
Indicateurs de Base					
Superficie (000 Km ²)	2020	30	6 571	30 067	94 557
Population totale (millions)	2020	2,1	213,2	1 338,8	6 437,7
Population urbaine (% of Total)	2020	31,5	50,0	43,8	50,8
Densité de la population (au Km ²)	2020	70,6	32,8	45,6	67,2
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2019	1 360	2 814	1 843	5 093
Participation de la Population Active *- Total (%)	2020	66,7	68,5	61,3	58,3
Participation de la Population Active **- Femmes (%)	2019	60,4	62,7	55,8	45,9
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2020	97,4	96,8	99,9	106,9
Indice de développement humain (rang sur 189 pays)	2019	165
Population vivant en dessous de 1,90 \$ par Jour (%)	2007-18	27,8	45,5	34,4	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2020	0,8	2,3	2,5	1,2
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2020	2,9	3,2	3,6	2,3
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2020	32,2	38,9	40,4	27,4
Population âgée de 15-24 ans	2020	19,6	19,3	19,3	16,3
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2020	4,9	3,6	3,5	7,3
Taux de dépendance (%)	2020	59,2	73,8	78,1	54,6
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2020	26,2	25,2	24,2	25,1
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2020	54,8	63,7	63,8	71,0
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2020	58,1	66,6	65,6	73,2
Taux brut de natalité (pour 1000)	2020	26,0	30,4	32,6	19,7
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2020	13,7	7,8	7,8	7,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2019	68,1	41,0	47,9	30,6
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2019	86,4	57,0	69,5	41,0
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2020	3,1	3,8	4,3	2,6
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2017	544,0	245,8	432,3	231,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2020	62,5	54,6	39,1	59,1
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2010-18	6,9	48,0	33,4	127,9
Nombre d'infirmières et sages-femmes (pour 100000 habitants)	2010-18	325,7	102,1	107,8	247,6
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	2010-18	77,9	73,5	64,7	79,4
Personnes utilisant au moins des ser. de base en eau potable (% Pop.)	2017	68,6	69,5	66,3	87,7
Personnes utilisant au moins des ser. de base d'assainissement (% Pop.)	2017	42,8	44,6	40,3	68,4
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2019	22,8	11,3	3,1	...
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2019	654,0	382,2	198,2	152,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2019	96,0	83,8	81,0	88,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2019	90,0	75,6	71,9	84,9
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2010-19	11,2	13,4	18,1	14,5
Prévalence de retard de croissance	2010-19	26,2	31,6	32,4	23,6
Prévalence de la malnutrition (% de pop.)	2018	32,6	20,29	15,05	9,74
Dépenses de santé courantes (en % du PIB)	2018	9,3	6,8	5,2	5,4
Indicateurs d'Education					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2010-20	120,9	114,9	101,0	101,6
Primaire - Filles	2010-20	117,8	112,9	98,8	100,5
Secondaire - Total	2010-20	62,0	63,0	53,5	72,4
Secondaire - Filles	2010-20	71,3	58,8	50,5	72,1
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2010-20	74,8	59,3	49,2	63,7
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2010-18	76,6	81,7	67,9	84,3
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2010-18	85,0	78,7	73,5	88,4
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2010-18	84,9	79,4	61,7	80,2
Dépenses publiques d'éducation (% du PIB)	2010-19	7,0	5,7	4,8	4,1
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables (en % de la superficie totale)	2016	11,6	6,1	8,0	11,3
Terres agricoles (% superficie des terres)	2016	77,6	55,7	38,2	38,3
Forêts (en % pourcentage de la superficie totale)	2016	1,6	30,9	13,2	31,9
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2016	1,2	2,9	1,1	3,4



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour:

Mars 2021

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable ; ... : Données non disponibles. * Participation à la population active, total (% de la population totale âgée de 15+)

** Participation à la population active, femmes (% de la population féminine âgée de 15+)

Appendice 3. Opérations en cours du Groupe de la Banque en Afrique du Sud au 30 avril 2021

Signalisation	Opération	Source	Secteur	Date d'approbation	Âge	Date de signature	Date d'entrée en vigueur	Date de premier décaissement	Date d'achèvement	Montant (UC) ¹⁰	Taux de décaissement (%)	Situation PFI	Chef de projet
1	Eskom Holding Limited	BAD-S. privé	Électricité	28-juin-2007	13,8	10-nov.-2008	30-déc.-2008	15-janv.-2009	31-déc.-2026	347 930 176	100	NPPP	Herbert HUNGWE
2	Prêt Eskom II A-LOAN	BAD-Public	Électricité	15-déc.-2015	5,4	06-juil.-2016	10-mars-2017	22-mars-2017	31-juil.-2020	6 958 603,5	100	NPPP	Herbert HUNGWE
3	Projet d'électricité Eskom II	BAD-S. privé	Électricité	15-déc.-2015	5,4	06-juil.-2016	08-mars-2017	22-mars-2017	30-avril-2020	258 013 840	100	NPPP	Herbert HUNGWE
4	Projet Solaire One de XINA	BAD-S. privé	Électricité	23-juin-2014	6,9	13-fév.-2015	11-mars-2015	15-juin-2015	30-août-2018	40 982 332	100	NPPP	Herbert HUNGWE
5		BAD-S. privé	Électricité	23-juin-2014	6,9	13-fév.-2015	11-mars-2015	14-avril-2015	30-août-2018	28 878 204	100	NPPP	Herbert HUNGWE
6 ¹¹	Projet de centrale solaire à concentration (CSP) de Redstone	BAD-S. privé	Électricité	29-nov.-2018	2,4	31-juil.-2019	-	-	29-nov.-2021	129 489 872	0	Pas de supervision	Edwin MWANGI
7 ¹²	Projet d'électricité Medupi ESKOM (prêt en euros)	BAD-Public	Électricité	25-nov.-2009	11,4	11-déc.-2009	11-août-2010	13-sept.-2010	30-juin-2021	782 077 820	92,2	PPP	Seaga MOLEPO
8 ³		BAD-Public	Électricité	25-nov.-2009	11,4	11-déc.-2009	11-août-2010	10-sept.-2010	30-juin-2021	518 235 744	100	PPP	Seaga MOLEPO
9 ¹³	Eskom : Amélioration du transport	BAD-Public	Électricité	25-sept.-2018	2,6	27-nov.-2018	04-mai-2020	14-mai-2020	30-juin-2022	140 698 816	8,9	NPPP	Seaga MOLEPO
10 ¹⁴		AGTF	Électricité	25-sept.-2018	2,6	27-nov.-2018	04-mai-2020	14-mai-2020	30-juin-2022	17 396 508	2,2	NPPP	Seaga MOLEPO
Total partiel pour le secteur de l'électricité/de l'énergie										2 270 661 916	85,2		
11 ¹⁵	Projet de valorisation industrielle de Kalagadi	BAD - S. privé	Industrie/Mines	18-mai-2011	10,0	07-janv.-2014	12-juin-2014	20-juin-2014	31-mars-2023	103 039 696	100	NPPP	Kakenenwa MUYANGWA
Total partiel pour l'industrie et les mines										103 039 696	100		
12 ¹⁶	Développement du parc agro-industriel de Bokamoso Ba Rona	PRI	Agriculture	11-sept.-2020	0,6	19-janv.-2021	19-janv.-2021	-	03-sept.-2022	500 000	0	EER non encore approuvé	Chukwuma EZEDINMA
Total partiel pour l'agriculture										500 000	0		
13	Opérationnalisation des services d'eau à usages multiples pilotés par les communautés	FAE	Eau et assainissement	22-juil.-2014	6,8	05-nov.-2014	13-août-2015	23-sept.-2015	30-juin-2021	1 126 865	100	NPPP	Cecil NUNDWE
Total partiel pour l'eau et l'assainissement										1 126 865	100		

¹⁰ Chiffres basés sur le taux de change figurant dans SAP à la date du 30 avril 2021

¹¹ Retards du premier décaissement : pas encore entré en vigueur pour le premier décaissement 12 mois après l'approbation.

¹² Projet potentiellement problématique. Projet âgé – 11,4 ans.

¹³ Décaissement venant à échéance en 13 à 15 mois et moins de 80 %.

¹⁴ Décaissement venant à échéance en 13 à 15 mois et moins de 80 %.

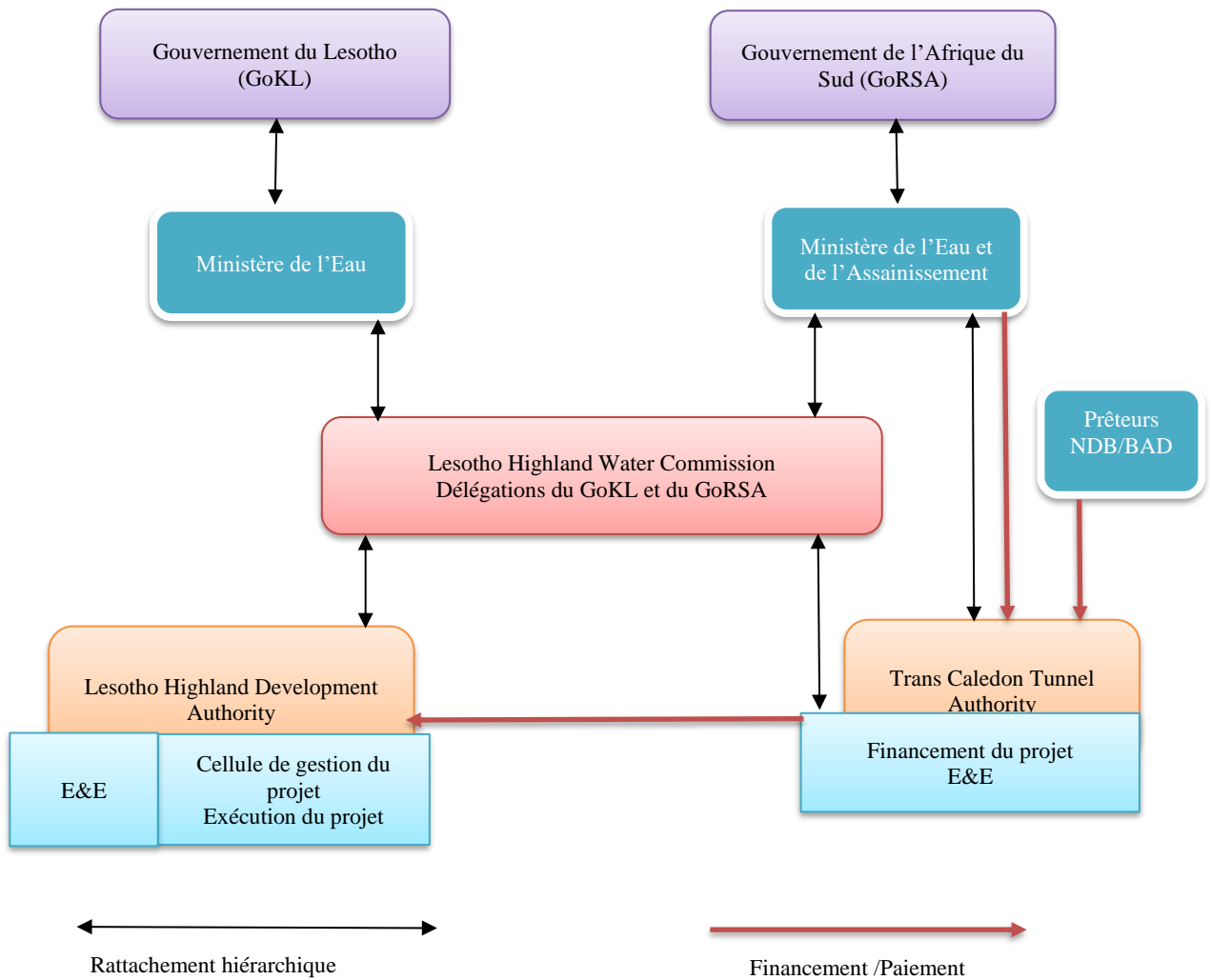
¹⁵ Liste de surveillance : Perte de recouvrement.

¹⁶ Signé et non décaissé pendant plus de 3 mois.

Portefeuille de l'Afrique du Sud au 30 avril 2021 (suite)

Signalisation	Opérations	Source	Secteur	Date d'approbation	Âge (ans)	Date de signature	Date d'entrée en vigueur	Date du premier décaissement	Date d'achèvement	Montant (UC)	Taux de décaissement (%)	Situation PFI	Chef de projet
14	Afrique du Sud : Programme d'appui pour la riposte à la COVID-19 (SACRSP)	BAD-Public	Multisecteurs	22-juil.-2020	0,8	09-sept.-2020	24-sept.-2020	15-oct.-2020	30-juin-2020	244 158 944	100	EER non encore approuvé	Evelyne CHANGE
Total partiel pour le multisecteurs										244 158 944	100		
15	Land & Agricultural Dev. Bank of SA	BAD-Public	Finance	20-juin-2012	8,9	10-sept.-2012	04-avril-2013	03-mai-2013	10-nov.-2015	48 752 188	100	EER non approuvé	Jonathan BANDA
16	Ligne de crédit sans garantie souver. à IDC	BAD-S. privé	Finance	5-nov.-2004	16,4	26-nov.-2004	4/3/2005	11-mars-2005	31-déc.-2010	8 714 454	100	NPPP	Herbert HUNGWE
17	LDC pour le financement de projets à Standard Bank of South Africa	BAD-S. privé	Finance	11-sept.-2008	12,6	10-nov.-2008	03-juin-2009	15-juin-2009	06-juin-2018	153 089 264	100	NPPP	Jonathan BANDA
18	LDC à NedBank Group	BAD-S. privé	Finance	11-sept.-2008	12,6	27-nov.-2008	06-janv.-2009	14-janv.-2009	06-juin-2018	69 586 032	100	NPPP	Jonathan BANDA
19	LDC II à Industrial Dev. Corporation	BAD-S. privé	Finance	19-mai-2010	11,0	26-mai-2011	28-sept.-2011	04-oct.-2011	31-déc.-2022	139 172 064	100	NPPP	Jonathan BANDA
20	NedBank Limited - RPA	BAD-S. privé	Finance	08-nov.-2017	3,5	20-fév.-2020	30-juin-2020	-	04-déc.-2023	20 875 810	0	Pas de supervision	Jonathan BANDA
21	Quatrième ligne de crédit à DBSA	BAD-S. privé	Finance	21-juil.-2006	14,8	21-juin-2007	04-août-2008	12-août-2008	31-déc.-2012	69 586 032	100	NPPP	Jonathan BANDA
22	Cinquième ligne de crédit à DBSA	BAD-S. privé	Finance	03-fév.-2011	10,2	17-oct.-2011	19-mars-2012	28-mars-2012	27-janv.-2021	208 758 096	100	NPPP	Jonathan BANDA
23	LDC III à Industrial Development Corporation	BAD-S. privé	Finance	27-sept.-2017	3,6	07-nov.-2019	19-fév.-2019	07-mars-2019	31-déc.-2027	63 377 844	100	Pas de supervision	Jonathan BANDA
24		BAD-S. privé	Finance	27-sept.-2017	3,6	07-nov.-2019	19-fév.-2019	12-juin-2019	31-déc.-2027	69 586 032	100	Pas de supervision	Jonathan BANDA
Total partiel pour le secteur financier										851 497 816	97.5		
25	SA Commuter Transport	BAD - S. privé	Transport	18-oct.-2018	2,5	16-mars-2020	20-mars-2020	-	16-mars-2023	6 958 603 5	-	Pas de supervision	Herbert HUNGWE
26		BAD - S. privé	Transport	18-oct.-2018	2,5	16-mars-2020	20-mars-2020	06-avril-2020	16-mars-2023	68 253 064	42.9	Pas de supervision	Herbert HUNGWE
27	Deuxième prêt pour l'expansion de TransNet	BAD - S. privé	Transport	18-déc.-2014	6,4	10-fév.-2016	07-juil.-2016	19-juil.-2016	18-mars-2020	170 632 656	100	NPPP	Ahmed EL-GAZZAR
28	TransNET Limited	BAD - S. privé	Transport	23-juin-2010	10,9	05-oct.-2011	27-mars-2012	04-avril-2012	05-oct.-2023	131 777 160	100	NPPP	Ahmed EL-GAZZAR
Total partiel pour le transport										377 621 484	87.8		
TOTAL 7,37										3 848 626 720	89.5		

Appendice 4 Organigramme de la structure de mise en œuvre du projet LHWP



Appendice 5 Plan de suivi

A. Indicateurs d'alignement											
Désignation de l'indicateur	Définition/ description	Source	Référence et cibles								
Accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité (% de la population)	Pourcentage de la population ayant un accès raisonnable à une quantité adéquate d'eau provenant d'une source améliorée, telle qu'un raccordement domestique, une borne-fontaine publique, un forage, un puits ou une source protégée, ou la collecte d'eau de pluie.	Rapport conjoint de suivi OMS/UNICEF	Lesotho 2020 – 72 % (Au minimum eau de base) AS 2020 – 94 % (au minimum eau de base) 2030 – 100 %								
Résilience aux chocs liés à l'eau (Stress hydrique)	Pression sur les sources d'eau renouvelables en mesurant le total d'eau douce prélevée au cours d'une année donnée, exprimé en pourcentage du total réel des ressources en eau renouvelables.	FAO AquaStat	Afrique du Sud – 2017 - 62 2030 - 67								
Pays profondément et largement intégrés	Le nombre de pays qui sont profondément et largement intégrés et qui obtiennent de bons résultats dans au moins trois des cinq dimensions suivantes de l'indice d'intégration régionale en Afrique : intégration commerciale, libre circulation des personnes, intégration financière et macroéconomique, intégration productive et infrastructure régionale	BAD	2015 -19 2025 - 22								
B. Indicateurs de produits (indicateurs de performance)											
Désignation de l'indicateur	Définition/ description	Méthodologie de collecte	Responsable de la collecte	Fréquence des rapports	Planification des résultats						
					Référence	2023	2024	2025	2026	2027	2030
INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.1 : Réduction du déficit d'eau projeté dans le réseau de la rivière Vaal à l'horizon 2030	La différence entre la demande projetée en 2030 et l'offre existante disponible, en pourcentage	Revue des rapports de rapprochement sur le bilan hydrique	TCTA	Annuelle	15 %						0 %
INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.3 : Augmentation de la capacité annuelle de transfert d'eau du Lesotho vers l'Afrique du Sud	Capacité du système de transfert créée, en millions de m ³ par an	rapport d'achèvement/rapport annuel	TCTA/LHDA	Après l'achèvement	780						1260
INDICATEUR DE RÉSULTAT 2.1 : Revenu généré par les redevances pour le Lesotho	Paiement annuel effectué au Lesotho au titre des redevances, en millions de ZAR	États financiers/rapport annuel	TCTA	Annuelle	918						1600
INDICATEUR DE RÉSULTAT 2.1 : Réduire ou éliminer le risque de restrictions concernant l'eau dans le réseau de la rivière Vaal pour l'irrigation, l'alimentation de la municipalité et des industries	Mesures de restriction ou de rationnement de l'eau imposées par DWA	Révision des directives de DWA /Rapport annuel	TCTA	Annuelle	Oui						No
INDICATEUR DE PRODUIT 1.1 : Routes d'accès remises en état, rénovées ou construites	Longueur des routes d'accès remises en état, rénovées ou construites, en km	Examen du rapport d'avancement du projet et mission de supervision	LHDA	Trimestrielle/Annuelle	0	169					

INDICATEUR DE PRODUIT 1.2 Ligne de transport d'électricité de 133kv/33 kv construite	Longueur de la ligne de transport d'électricité de 133kv/33 kv construite, en km	Examen du rapport d'avancement du projet et mission de supervision	LHDA	Trimestrielle/Annuelle	0	48						
INDICATEUR DE PRODUIT 1.3 : câble de fibre optique installé	Longueur de câble de fibre optique posé, en km	Examen du rapport d'avancement du projet et mission de supervision	LHDA	Trimestrielle/Annuelle	0	118						
INDICATEUR DE PRODUIT 1.4 : logements permanents construits	Nombre de logements et d'équipements collectifs construits	Examen du rapport d'avancement du projet et mission de supervision	LHDA	Trimestrielle/Annuelle	0	96						
INDICATEUR DE PRODUIT 2.1 nouvelle capacité de stockage créée par le barrage de Polihali	capacité de stockage du barrage de Polihali, en millions de m ³	Examen du rapport d'avancement du projet et mission de supervision	LHDA	Après l'achèvement	0						2400	
INDICATEUR DE PRODUIT 2.2 nouveau tunnel de transfert construit	Longueur du nouveau tunnel de transfert en km	Examen du rapport d'avancement du projet et mission de supervision	LHDA	Trimestrielle/Annuelle	0						38	
INDICATEUR DE PRODUIT 2.3 Capacité installée de la nouvelle minicentrale hydroélectrique au barrage de Polihali	Capacité installées de la minicentrale hydroélectrique, en MW	Examen du rapport d'avancement du projet et mission de supervision	LHDA	Après l'achèvement	0						4	
INDICATEUR DE PRODUIT 2.4 Deux grands ponts sur les rivières Khubelu et Senqu	Nombre de grands ponts construits	Examen du rapport d'avancement du projet et mission de supervision	LHDA	Trimestrielle/Annuelle	0					2		
INDICATEUR DE PRODUIT 3.1: réseaux d'alimentation en eau en milieu rural achevés	Nombre de réseaux d'alimentation en eau en milieu rural achevés	Examen du rapport d'avancement du projet et mission de supervision	LHDA	Trimestrielle/Annuelle	0	3	3					
INDICATEUR DE PRODUIT 3.2 : écoles construites	Nombre d'écoles construites	Examen du rapport d'avancement du projet et mission de supervision	LHDA	Trimestrielle/Annuelle	0		2					
INDICATEUR DE PRODUIT 3.3 : Centre de santé construit	Centre de santé construit	Examen du rapport d'avancement du projet et mission de supervision	LHDA	Trimestrielle/Annuelle	No		Oui					
INDICATEUR DE PRODUIT 3.4 : Centre de développement communautaire construit	Centre de développement communautaire construit	Examen du rapport d'avancement du projet et mission de supervision	LHDA	Trimestrielle/Annuelle	No		Oui					

INDICATEUR DE PRODUIT 3.5 : routes de desserte communautaires construites	Longueur des routes de desserte construites en km	Examen du rapport d'avancement du projet et mission de supervision	LHDA	Trimestrielle/Annuelle	0	25	25	25	25		
INDICATEUR DE PRODUIT 3.6 : ménages à réinstaller	Nombre de ménages réinstallés	Examen du rapport d'avancement du projet et mission de supervision	LHDA	Trimestrielle/Annuelle	0		350				

Appendice 6 Note de conformité environnementale et sociale (NOCES)

NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES)

GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



A. Information de base¹			
Nom du Projet : Projet d'eau des hautes terres du Lesotho, phase II		"Code SAP" du projet : P-ZI-EA0-011	
Pays : Multinational	Instrument de financement ² : ID <input checked="" type="checkbox"/> IF <input type="checkbox"/> AB <input type="checkbox"/> PE <input type="checkbox"/> GU <input type="checkbox"/> APR <input type="checkbox"/> PP <input type="checkbox"/> FAR <input type="checkbox"/>		
Secteur Responsable du Projet : Eau et assainissement		Chargé du Projet : Mecuris Assefaw	
Date de la mission d'évaluation ex-ante : 14/05/2021 (re-éval.)		Date prévue de présentation pour Approbation : 06/10/2021	
Spécialiste en sauvegarde environnementale : Modeste L. KINANE			
Spécialiste en sauvegarde sociale : Daniel Ouma OGOL			
Catégorie environnementale et sociale : 1	Date de catégorisation : 12/11/2018	Type d'opération : OS <input checked="" type="checkbox"/> ONS <input type="checkbox"/> OBP <input type="checkbox"/>	
Ce projet est-il préparé dans un contexte de réponse d'urgence à une crise ou catastrophe ?			Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Ce projet est-il préparé sous dérogation de l'application du Système de Sauvegarde Intégré ?			Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>

B. Publication et Suivi de la Conformité	
B.1. Publication obligatoire	
Evaluation Environnementale et Sociale : EIES et PGES	
Les documents ont-ils été publiés avant l'évaluation ex-ante ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client	24/8/2020
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	18/05/2021
Date de publication par la Banque	26/05/2021
Plan d'Action de Réinstallation	
Le document a-t-il été publié avant l'évaluation ex-ante ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client	24/8/2020
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	18/05/2021
Date de publication par la Banque	26/05/2021
Cadre de Gestion/Plan d'Action pour les Groupes Vulnérables/Autres (spécifier : S/O)	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publiés (s) avant l'évaluation ex-ante ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client	[Date]
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	[Date]
Date de publication par la Banque	[Date]
Si la publication dans le pays, de n'importe lequel des documents cités ci-dessus, n'est pas possible, bien vouloir fournir les raisons légales : NA.	

B.2. Indicateurs de suivi de la Conformité	
Est-ce qu'un budget et un calendrier appropriés, ainsi que des responsabilités institutionnelles claires, ont été préparés pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>
Est-ce que les coûts liés aux mesures environnementales et sociales, y compris le mécanisme de gestion des plaintes ont été intégrés au coût total du projet ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>
Le montant total pour la réinstallation des personnes affectées, tel qu'intégré dans le coût total du projet, est-il entièrement mobilisé et disponible ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>
Est-ce que le système de suivi-évaluation du projet inclut le suivi des impacts et mesures de sauvegarde environnementale et sociale ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>
Est-ce que les arrangements institutionnels adéquats ont été convenus avec l'emprunteur/client, puis intégrés correctement dans les accords juridiques du projet ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>

C. Approbation	
Le projet est-il en conformité avec les exigences de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque, et peut donc être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration ?	
Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Préparé par :	Nom	Signature	Date
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale :	Modeste L. KINANE		11/08/2021
Spécialiste en Sauvegarde Sociale :	Daniel Ouma OGOL		11/08/2021
Chargé du Projet :	Mecuris ASSEFAW		11/08/2021
Soumise par :			
Directeur sectoriel :	Oswald CHANDA		12.08.2021
Approuvée par :			
Directeur SNSC :	Maman-Sami ISSA		12.08.2021

¹ Note : Cette NOCES doit être en annexe du Rapport d'Évaluation ex-ante présenté à la Haute Direction puis au Conseil d'Administration.

² ID=Investissement Direct ; IF=Intermédiaire Financier ; AB=Appui Budgétaire ; PE=Petit Entreprise ; GU=Garantie ; APR=Accord de Participation au Risque ; PP=Prise de Participation ; FAR=Financement axé sur les Résultats.